



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2011**

COMPTE RENDU n°6

L'AN DEUX MIL ONZE, le 14 novembre à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si tout le monde est d'accord, Monsieur KORDJANI sera notre secrétaire de séance.

Par ailleurs, l'opposition m'a transmis un vœu : je vous propose de l'étudier en fin de séance.

- *Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2011.*

Vous avez eu connaissance du compte-rendu du dernier Conseil municipal du 29 septembre : des élus souhaitent-ils intervenir à ce sujet ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipal :

Le 29 septembre, vous proposiez de démolir la Butte rouge afin de la réhabiliter : ce propos n'apparaît plus cependant au compte-rendu. Puisque vous vous arrosez le droit de modifier vos propos, nous voterons contre ce compte-rendu.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je n'ai pas parlé de démolir la Cité-jardin de la Butte rouge, contrairement à ce que vous tentez d'insinuer, j'ai évoqué la possibilité de réaliser une réhabilitation lourde pouvant demander, selon les cas de figures, de revoir les bâtiments pour tenter d'obtenir une meilleure typologie d'appartements. De même, au regard de l'état de vétusté de certains bâtiments dans quelques secteurs, nous pourrions envisager une démolition-reconstruction avec, toutefois, les mêmes hauteurs, les mêmes emprises au sol et les mêmes volumes. Tels étaient mes propos et je vous les confirme aujourd'hui sans aucun problème.

Je mets à présent ce compte-rendu aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ CONTRE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous passons à l'ordre du jour avec Monsieur MARTINERIE.

ORDRE DU JOUR

1 - FINANCES

***Rapport
unique***

1.1 Revalorisation des tarifs municipaux :

- 1.1.1 Tarifs des repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'Éducation Nationale à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.2 Tarifs des repas servis au personnel communal à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.3 Tarifs de stages "sports-Vacances" à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.4 Tarifs des accueils pré et post scolaires (garderies et études) à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.5 Tarifs des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.6 Tarifs de location des équipements sportifs à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.7 Tarifs des activités proposées par le Service Municipal de la Jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.8 Tarifs de la médiathèque et de la bibliothèque Louis Aragon à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.9 Participation trimestrielle des familles aux activités sportives de l'École Municipale des Sports à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.1.10 Participation des familles aux séjours et mini-séjours de vacances à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 1.2 Tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2012.

- 1.3 Décision Modificative au Budget principal - exercice 2011
- 1.4 Admission en non-valeur – budget 2011.

2 - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL

- 2.1 Rapport annuel 2010 relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile
- 2.2 Rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP). Année 2010.
- 2.3 Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes suite aux avancements de grades ou aux promotions de certains agents.

3 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

- 3.1 Rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

4 –VIE ASSOCIATIVE – CULTURE

- 4.1 Rapport annuel d'activités et comptes 2010 l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry», dite Comité de Jumelage.
- 4.2 Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" relative à l'organisation du village de Noël du 7 au 11 décembre 2011.
- 4.3 Bilan annuel d'activités de l'Association Centre d'Action Cinématographique LE REX. Année 2010.
- 4.4 Demande de subvention pour les animations organisées dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2012 de « La science se livre ».
- 4.5 Approbation du contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2011
- 4.6 Approbation des modifications du Règlement Général et de la convention entre la Ville et les Maisons d'Éditions pour le 2^{ème} Salon du Livre « Voyages en Livre ».

5 - SPORTS

- 5.1 Approbation de la convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'opération "une Ville, un Sport, un Champion" au titre de l'année 2011.

6 - COMMERCE – VIE ÉCONOMIQUE

- 6.1 Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés communaux d'approvisionnement pour l'année 2012

6.2 Rapport d'exploitation annuel 2010 des marchés d'approvisionnement

7 - URBANISME - TRAVAUX

- 7.1 Autorisation accordée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole pour la réalisation de l'opération de Renouvellement Urbain du Secteur APPERT / JUSTICE.
- 7.2 Régularisation d'emprise foncière de la Grande Voie des Vignes
- 7.3 Construction d'un centre socioculturel, d'une épicerie sociale et d'un espace prévention santé: Approbation de l'avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires.
- 7.4 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente du terrain J'Sport, chemin de la Justice.

8 – AGENDA 21

- 8.1 Approbation de la convention de partenariat avec l'association Ensemble2générations.

* * *

FINANCES

Tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2012.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la réactualisation des tarifs des différentes prestations à la population pour l'année 2012.

Comme chaque année, la réactualisation des tarifs est basée sur l'évolution de :

- L'indice Insee des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac, reflet de l'inflation observée sur 12 mois pour 50%, (le taux de référence est de 2,2% entre septembre 2010 et septembre 2011).
- L'évolution des frais de personnel pour 50%. (Le taux de référence est de 4,2% entre septembre 2010 et septembre 2011).

En conséquence, la revalorisation des tarifs pour 2012 est fixée à **3,20%** et s'applique aux prestations suivantes :

- Repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'Education nationale.
- Repas servis au personnel communal.
- Stages « sports-vacances ».
- Accueils pré et post scolaires (garderies et études).
- Centres de loisirs sans hébergement.
- École Municipale des Sports.
- Services municipaux de la jeunesse (BIJ, ateliers, stages et activités diverses).
- Médiathèque.
- Location des équipements sportifs.

- Séjours et mini-séjours de vacances.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET puis Madame DELAUNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Comme chaque année, nous devons nous prononcer sur la réactualisation des tarifs des prestations de services municipaux pour les Châtenaisiens. Afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, nous souhaitons voir différentes informations communiquées et débattues en commission et en Conseil municipal. Le premier élément concerne le coût réel de chaque service financé par la commune : pour statuer sur une augmentation des tarifs, il est intéressant de connaître la réalité des prix des prestations et de savoir comment ces prix sont calculés. Le deuxième élément porte sur le rapport complet du CCAS concernant l'analyse des besoins sociaux de notre commune ; ce rapport n'a pas encore été présenté en Conseil municipal. Avec ces différentes informations, il sera alors possible de débattre en commission.

Par ailleurs, une augmentation supérieure à celle du coût de la vie arrêtée à 2% en 2011, me semble difficilement acceptable. En conséquence, je voterai contre cette revalorisation automatique non cohérente avec la réalité des coûts, avec la réalité de la progression des revenus et avec la situation économique des familles châtenaisiennes.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition de Madame FRANCHET. D'une part, certains tarifs concernent les agents municipaux déjà confrontés, de manière répétée, au gel de leurs salaires. D'autre part, des Châtenaisiens sont également concernés alors qu'ils peuvent être touchés de plein fouet par la crise.

Nous ne sommes pas opposés à une augmentation : celle-ci semble même logique. Néanmoins, celle proposée dans la délibération se révèle beaucoup trop importante. Nous proposons pour notre part de conserver une augmentation proche du taux d'inflation.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vois aucun inconvénient à ce que les informations réclamées vous soient communiquées en commission. Si celles-ci ne se prêtent pas à un débat en Conseil municipal, il me paraît cependant normal de vous informer sur les coûts réels et sur le rapport relatif à l'analyse des besoins sociaux du CCAS. Ce document a par ailleurs été affiné et communiqué aux membres du conseil d'administration du CCAS : Monsieur NADEAU, membre de votre groupe, absent ce soir et sans pouvoir, dispose donc de l'intégralité du rapport. Mais puisque vous ne parvenez pas à communiquer entre vous, je demanderai à Monsieur SICART d'évoquer le sujet en commission ; à condition, cependant, que vous y soyez également présent. En effet, une fois encore, les élus de l'opposition étaient absents lors de certaines commissions. Je n'ai aucune objection à vous communiquer des informations en commission, mais encore faut-il que vous y soyez présents.

Pour vous rassurer, aucun Châtenaisien ne paie le coût réel des services rendus à la population. La Ville prend à sa charge, sur le budget général, une partie des coûts réels. Ainsi, une partie du coût des prestations est donc portée par l'ensemble des contribuables. Ce pourcentage varie naturellement en fonction des activités : la part à la charge de la commune n'est pas la même lorsqu'il s'agit de journées de centre de loisirs ou lorsqu'il s'agit d'envoyer des enfants au sport d'hiver. La prise en charge de la collectivité varie, mais quelle que soit l'activité, personne ne paye le coût réel y compris lorsqu'il relève du quotient le plus élevé.

Madame DELAUNE a également évoqué un gel des salaires des agents municipaux décidé par L'État. Pourtant, l'augmentation pratiquée ce soir, qu'elle juge excessive, tient compte, comme tous les ans, à la fois de l'inflation (2,2%), mais également de l'évolution de la masse salariale estimée à 4,2%. En effet, les différents services proposés à la population réclament beaucoup de personnel. En additionnant l'inflation et l'évolution de la masse salariale, nous parvenons à une augmentation de 6,4%. Néanmoins, comme chaque année, cette augmentation se voit divisée par deux. Autrement dit, évoquer un gel des salaires reflète une mauvaise connaissance de la fonction publique territoriale. En effet, même si aucune augmentation n'est prévue sur la valeur du point d'indice de la grille de rémunération, les agents municipaux voient leurs salaires augmenter grâce au Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire que leurs salaires augmentent avec l'ancienneté et en fonction des évolutions de grades et d'échelons et des promotions. L'an dernier, lorsque nous avons débattu de l'augmentation des tarifs, l'augmentation de la masse salariale s'élevait à 1,6% ; cette année, elle est de 4,2%. Cette progression n'est pas due principalement à de nouvelles embauches, mais surtout aux évolutions de carrières de nos agents. Beaucoup de nos personnels ont progressé d'échelons ou ont acquis un grade supérieur.

Par ailleurs, lorsque la majeure partie de notre population est concernée, nous nous plaçons en dessous de l'inflation comme nous le verrons dans le prochain rapport. Pour autant, il me semble normal que les bénéficiaires d'un service apportent une contribution, même s'ils ne s'acquittent pas de la totalité du coût du service qui leur est rendu. Dans les services concernés par cette augmentation de 3,2%, nous nous adressons à des publics tels que les personnels de l'Education nationale. Ceux-ci ne payent pas le prix de revient, et d'ailleurs, il n'y a pas d'obligation à nourrir ces personnels. La délibération concerne également des séjours pour se rendre aux sports d'hiver ou à la mer : au regard des tarifs pratiqués, il me semble que les parents y trouvent leur compte. Ces séjours s'avèrent beaucoup moins chers que s'ils envoyaient leurs enfants par leurs propres moyens. La revalorisation des tarifs porte également sur les gymnases utilisés par des utilisateurs extérieurs aux services de la mairie, comme des comités d'entreprises ou le CREPS. Les associations locales ne sont pas concernées par la présente délibération, puisque nous disposons avec elles de conventions mettant les équipements à leur disposition à titre gracieux. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi le contribuable châtenaisien devrait supporter ces augmentations.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

- **Repas servis dans les cantines scolaires au personnel de l'éducation nationale**

	en €
I.M. inf. à 300	3,24
I.M. de 300 à 464	4,12
I.M. sup. à 464	5,34

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

- Repas servis au personnel communal,

	en €
I.M. inf. à 300	2,88
I.M. de 300 à 400	3,37
I.M. sup. à 400	3,63
Élus	5,68
Extérieurs	7,43

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

- Stages « sports-vacances »,

Quotients	Cinq ½ journées Matin ou après- midi Sans repas	Cinq journées Matin ou après- midi Sans repas	Cinq journées Avec repas
A	3,40 €	6,85 €	12,55 €
B	4,45 €	8,90 €	17,70 €
C	6,10 €	12,10 €	24,45 €
D	7,75 €	15,60 €	30,85 €
E	9,65 €	19,20 €	37,30 €
F	11,70 €	23,50 €	44,65 €
G	13,60 €	27,25 €	50,40 €
H	16,20 €	32,35 €	58,00 €
I	18,65 €	37,20 €	64,35 €
J	22,10 €	44,00 €	73,55 €
K	27,05 €	54,00 €	85,75 €
L	33,75 €	67,55 €	100,45 €
Extérieur	37,15 €	74,30 €	110,50 €

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

- Accueils pré et post scolaires (garderies et études),

QUOTIENT	Matin	Garderie du soir	Étude	Étude + Garderie
A	0,38 €	0,85 €	0,84 €	1,11 €
B	0,52 €	1,20 €	1,11 €	1,51 €
C	0,61 €	1,41 €	1,29 €	1,76 €
D	0,79 €	1,75 €	1,54 €	2,12 €
E	0,94 €	2,15 €	1,85 €	2,56 €
F	1,03 €	2,34 €	2,01 €	2,79 €
G	1,17 €	2,64 €	2,25 €	3,11 €
H	1,28 €	2,85 €	2,42 €	3,37 €
I	1,37 €	3,09 €	2,61 €	3,66 €
J	1,49 €	3,33 €	2,82 €	3,92 €
K	1,58 €	3,58 €	3,00 €	4,19 €
L	1,69 €	3,82 €	3,21 €	4,48 €
Extérieurs	1,87 €	4,19 €	3,52 €	4,92 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- Centres de loisirs sans hébergement,

Quotient	journée	½ journée
A	1,12 €	0,57 €
B	1,49 €	0,75 €
C	2,07 €	1,03 €
D	2,42 €	1,21 €
E	2,94 €	1,48 €
F	3,87 €	1,94 €
G	4,70 €	2,36 €
H	6,45 €	3,24 €
I	7,78 €	3,88 €
J	8,83 €	4,42 €
K	9,81 €	4,91 €
L	10,23 €	5,12 €
Extérieurs	11,26 €	5,62 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **École Municipale des Sports.**

	DURNÉE	EMI-JOURNÉE
A	14,50 €	7,30 €
B	18,90 €	9,55 €
C	25,90 €	13,00 €
D	33,20 €	16,65 €
E	41,20 €	20,65 €
F	50,00 €	25,00 €
G	58,10 €	29,10 €
H	69,00 €	34,60 €
I	79,30 €	39,70 €
J	94,10 €	47,00 €
K	115,45 €	57,75 €
L	144,05 €	72,10 €
Extérieur	158,45 €	79,20 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- **Services municipaux de la jeunesse (BIJ, ateliers, stages et activités diverses),**

- Tarif trimestriel des ateliers

	Châtenaisiens	Hors Commune
Moins de 15 ans	32,45 €	48,95 €
De 15 ans à 18 ans	42,95 €	64,50 €
Plus de 18 ans	63,90 €	95,80 €
Etudiants	42,95 €	64,50 €
Chômeurs, retraités	42,95 €	64,50 €
pour le 2 ^{ème} enfant	22,50 €	
pour le 3 ^{ème} enfant	12,50 €	

- Tarif des stages et séjours de prévention

	Châtenaisiens	
	Plein Tarif	Tarif Réduit à partir du 3 ^{ème} enfant
Moins de 13 ans	42,65 €	25,85 €

De 13 ans à 17 ans	53,50 €	31,90 €
Plus de 17 ans	63,80 €	37,90 €

- Tarif des animations / sorties

Coût réel de l'action	- 18 ans	+ 18 ans
de 0 à 7,62 €	2,20 €	3,15 €
de 7,63 à 10,67 €	3,35 €	5,15 €
de 10,68 à 13,72 €	5,15 €	7,55 €
de 13,73 à 16,77 €	6,75 €	10,00 €
de 16,78 à 19,82 €	8,35 €	12,60 €
de 19,83 à 22,87 €	9,95 €	15,05 €
de 22,88 à 25,92 €	11,70 €	17,50 €
de 25,93 à 28,97 €	13,50 €	20,00 €
de 28,98 à 32,01 €	15,05 €	22,65 €
de 32,02 à 35,06 €	16,65 €	25,10 €
de 35,07 et +	18,30 €	27,65 €

- Participation sur diverses actions et animations ponctuelles, y compris le « Café-Musique » : 5,00 €
- Demi-heure d'accès à Internet au Bureau Information Jeunesse : 1,00 € - accès gratuit sur recherche d'emploi et de stage.
- Heure d'accès à Internet au Bureau Information Jeunesse : 1,95 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- Médiathèque,

Châtenaisiens Mineurs (-18 ans)	Nombre de prêts autorisés Simultanément		Tarifs annuels
	Livres, presse, CD audio, CD-ROM	DVD	
1 ^{ère} option – Forfait de base	10	0	Gratuit
2 ^{ème} option – Forfait complet	10	2	7,95 €

Châtenaisiens Adultes (+18 ans)	Nombre de prêts autorisés simultanément		Tarifs annuels
	Livres, presse, CD audio, CD-ROM	DVD	
1 ^{ère} option – Forfait de base	10	0	7,95 €
2 ^{ème} option – Forfait complet	10	2	20,95 €

<i>Non Châtenaisiens Mineurs (-18 ans)</i>	<i>Nombre de prêts autorisés simultanément</i>		<i>Tarifs annuels</i>
	<i>Livres, presse, CD audio, CD-ROM</i>	<i>DVD</i>	
<i>1^{ère} option – Forfait de base</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>7,95 €</i>
<i>2^{ème} option – Forfait complet</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>23,05 €</i>

<i>Non Châtenaisiens Adultes (+18 ans)</i>	<i>Nombre de prêts autorisés simultanément</i>		<i>Tarifs annuels</i>
	<i>Livres, presse, CD audio, CD-ROM</i>	<i>DVD</i>	
<i>1^{ère} option – Forfait de base</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>23,05 €</i>
<i>2^{ème} option – Forfait complet</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>72,85 €</i>

<i>Collectivités</i>	<i>Nombre de prêts autorisés simultanément</i>					<i>Tarifs annuels</i>
	<i>Livres</i>	<i>presse</i>	<i>CD audio</i>	<i>CD-ROM</i>	<i>DVD</i>	
<i>Collectivités « Jeunesse »</i>	<i>40</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Collectivités « Adultes » – Forfait de base</i>	<i>40</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>15,75 €</i>
<i>Collectivités « Adultes » – Forfait complet</i>	<i>40</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>41,95 €</i>

<i>Renouvellement carte perdue</i>	<i>1,70 €</i>
<i>Impression de documents</i>	<i>0,18 €</i>
<i>Accès internet pour les non adhérents (la demi-heure)</i>	<i>1,00 €</i>

- *tarif pour les titulaires de la carte Pass'Jeunes comme suit :*

<i>Châtenaisiens Mineurs (-18 ans) titulaires de la carte Pass'Jeunes</i>	<i>Nombre de prêts autorisés Simultanément</i>		<i>Tarifs annuels</i>
	<i>Livres, presse, CD audio, CD-ROM</i>	<i>DVD</i>	
<i>2^{ème} option – Forfait complet</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>5,00 €</i>

<i>Châtenaisiens titulaires de la carte Pass'Jeunes</i>	<i>Nombre de prêts autorisés simultanément</i>		<i>Tarifs annuels</i>
	<i>Livres, presse, CD audio, CD-rom</i>	<i>DVD</i>	
<i>1^{ère} option – Forfait de base</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>5,00 €</i>
<i>2^{ème} option – Forfait complet</i>	<i>10</i>	<i>2</i>	<i>15,00 €</i>

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

- **Location des équipements sportifs,**

Le tarif horaire de location des gymnases, terrains de plein air et des tennis municipaux :

Équipements	€
Gymnases	34,95
Espace Omnisports	42,05
Terrain synthétique	35,15
Tennis pour les particuliers	10,85
Tennis pour les C.E	8,45
Tennis pour les Associations	8,45

Le tarif de location par match, des terrains de football, ainsi qu'il suit :

Équipements	€
Terrain d'honneur diurne et par match	93,85
Terrain d'honneur nocturne et par match	135,90
Terrain synthétique diurne et par match	70,30
Terrain synthétique nocturne et par match	117,65

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

- **Séjours et mini-séjours de vacances,**

QUOTIENT	Morosière	Autres destinations		
		4-11 ans	12-14 ans	15-17 ans
A	12,99 €	13,66 €	14,31 €	14,97 €
B	14,31 €	15,04 €	15,76 €	16,47 €
C	15,94 €	16,78 €	17,55 €	18,34 €
D	18,16 €	19,05 €	19,96 €	20,93 €
E	20,93 €	21,95 €	23,03 €	24,05 €
F	24,66 €	25,86 €	27,13 €	28,32 €
G	27,24 €	28,62 €	30,02 €	31,38 €
H	32,28 €	33,91 €	35,54 €	37,17 €
I	35,06 €	36,80 €	38,54 €	40,28 €

J	38,29 €	40,23 €	42,09 €	44,02 €
K	40,70 €	42,75 €	44,79 €	46,84 €
L	43,43 €	45,58 €	47,80 €	49,97 €
Extérieurs	51,42 €	54,00 €	56,53 €	59,10 €

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2012.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Depuis 2006, les tarifs de cantine ne sont plus encadrés par un arrêté ministériel (décret du 29 juin). Il appartient donc à chaque collectivité de fixer le taux d'évolution des tarifs de restauration scolaire.

L'indice utilisé depuis plusieurs années par la Ville est l'indice « cantine » produit par l'INSEE qui concerne les repas fournis en restauration scolaire et universitaire.

Celui-ci a évolué de 1,80 % entre septembre 2010 et septembre 2011.

En conséquence, je propose de revaloriser de 1,80 % les tarifs de la restauration scolaire et des centres de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2012.

Par ailleurs, conformément à la délibération du 27 septembre 2007, je vous propose de maintenir un abattement de deux euros sur les tarifs de restauration dans le cadre de certains Protocoles d'Accueil Individualisé Périscolaire (PAIP).

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame FRANCHET puis Monsieur DE LIMA.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Concernant le rapport sur l'analyse des besoins sociaux, j'ai effectivement été informée de sa présentation au CCAS. Ce document, extrêmement intéressant, mérite cependant un débat en Conseil municipal.

Concernant ce dossier, la plupart des familles châtenaisiennes n'ont pas d'autre choix que de laisser leurs enfants à l'école durant toute la journée. Elles sont donc obligées de faire appel au service de la restauration scolaire. A ce titre, nous devons à la fois proposer des tarifs attractifs et une restauration préservant la santé des consommateurs.

Au sujet des prix, leur augmentation rapportée à un indice Insee nous semble un argument insuffisant. En effet, nos tarifs se révèlent un peu plus élevés que dans d'autres communes de la CAHB : nous devrions donc en rechercher les raisons avant de toucher aux tarifs.

En outre, de plus en plus de restaurants scolaires proposent des repas bio aux élèves. A Bagneux par exemple, la cantine propose des produits issus de l'agriculture biologique d'Ile-de-France, sans aucune augmentation des prix des repas. Pourquoi ne tenterions-nous pas d'agir de même ?

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Je souhaite simplement savoir si le poste est équilibré et si la Ville finance une partie de la restauration scolaire. Dans l'affirmative, quel montant prend-t-elle en charge ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Une très grosse partie du coût est financée par la Ville. Une somme de 1,6 million d'euros environ demeure ainsi à notre charge. Pour rappel, même si notre ville se porte beaucoup mieux par rapport à quelques années auparavant, 170 000 euros représentent un pour cent d'impôts. Comme je vous l'indiquais précédemment l'utilisateur ne paye donc qu'une partie du coût de la prestation. Ainsi, en matière de tarif de services publics, il faut une mesure entre ce qui relève de l'utilisateur et ce qui relève du contribuable.

Madame FRANCHET a évoqué des tarifs plus élevés à Châtenay-Malabry que dans d'autres villes de l'intercommunalité : j'aimerais savoir de quelles villes il s'agit afin de juger de la pertinence de la comparaison. En effet, notre ville dispose d'un service en régie directe avec du personnel communal et des cuisiniers communaux présents dans chaque restaurant scolaire. A ce sujet, personne ne se plaint et nous recevons souvent des félicitations au sujet des repas servis aux enfants ou aux seniors (à domicile comme au foyer des seniors). D'autres villes peuvent peut-être pratiquer des tarifs inférieurs, parce qu'elles ont justement privatisé cette restauration scolaire. Il me semblait pourtant, Madame FRANCHET, que vous étiez favorable au service public et au recours au personnel communal. Mais si vous souhaitez voir les coûts diminuer significativement, il vous suffit alors de demander la privatisation de ce service. Toutefois, maire depuis seize ans, j'ai toujours conservé ce service public et je n'ai pas l'intention de changer d'avis ; à la différence de certains maires désengagés de la restauration scolaire pour réaliser des économies ou pour ne plus être responsables en cas de problème. En effet, lorsque le service est privatisé, en cas de problème tel qu'une intoxication alimentaire, la société privée engage sa responsabilité contrairement à une régie directe, où c'est le Maire qui peut être tenu pour responsable. Fort heureusement, en seize ans, nous n'avons jamais été confrontés à ce type de problème. Nous avons même mis en place les protocoles d'accueil individualisés pour limiter au maximum les risques. Quoiqu'il arrive, je conserve pour habitude d'assumer la totalité de mes responsabilités pour le bien-être de mes concitoyens.

Au sujet des repas bio, nous recourons de plus en plus à des produits issus de l'agriculture biologique. Mais cette question se révèle parfois complexe avec une chaîne d'approvisionnement incomplète même si celle-ci s'améliore. Pour mémoire, nous assurons 277 000 repas par an, uniquement dans les cantines scolaires. Globalement, avec les seniors et les centres de loisirs, ce chiffre se monte à environ 420 000 repas annuels. Au regard de ces chiffres, vous comprenez pourquoi le passage total au bio n'est pas aussi aisé.

En outre, le Grenelle 2 de l'environnement a fixé un objectif de 20% de produits bios servis dans les

cantines. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus très loin à Châtenay-Malabry. D'autant que même si certains produits servis ne sont pas bios, ils peuvent être issus de cultures dites « raisonnées » : ils nous sont livrés par des agriculteurs situés en région Ile-de-France. Ce recours à l'agriculture de proximité permet ainsi d'abaisser les dégagements de CO2. En effet, nous nous apercevons parfois que certains produits bio proviennent de l'étranger et sont transportés depuis des milliers de kilomètres. Vous pourrez en convenir qu'en termes de CO2, cette situation n'est guère idéale. Il me semble donc préférable d'opter pour des produits issus de l'agriculture de proximité en Île-de-France. Enfin, les normes bios diffèrent d'un pays à l'autre. Y compris au sein de l'Europe où les pays ne se sont pas encore accordés sur une nomenclature commune.

Pour en finir, je reviens sur l'indice Insee. Nous nous référons à cet indice cantine tous les ans. L'an passé, cet indice s'élevait à 2,2% et nous avons décidé de ramener cette augmentation à 1,6%, comme l'indice Insee de l'inflation générale hors tabac qui était inférieur. Cette année, l'indice cantine proposé dans la délibération s'élève à 1,8%, tandis que l'indice Insee, que Madame DELAUNE nous a demandé d'appliquer pour le rapport précédent est supérieur et s'élève à 2,2%. L'indice Insee cantine se révélant plus favorable pour les familles que l'indice Insee global, nous le prenons en considération. Beaucoup de familles sont effectivement concernées. Environ 80% des enfants châtenaisiens déjeunent dans nos cantines. Même si nous ne sommes pas la ville la plus riche du département, il ne me semble pas que 80% de la population communale connaisse des difficultés.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » A VOTÉ CONTRE

FINANCES

Approbation de la Décision Modificative au budget principal – Exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

La présente Décision Modificative a pour objet :

- L'ajustement des crédits votés au Budget Primitif 2011,
- L'inscription de dépenses et de recettes nouvelles en section de fonctionnement et d'investissement.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT.

A – Les recettes

La Ville perçoit des financeurs des subventions pour des actions menées par des associations ; pour les reverser, il est nécessaire d'inscrire les crédits au budget de la Ville. Ainsi, les sommes de **10 000 €** et **20 000 €** relatives à la subvention du Département pour la manifestation « une Ville, un Champion » et à la subvention de l'Etat au titre des actions de prévention doivent être

comptabilisées en recettes et en dépenses afin de les reverser respectivement à l'ASVCM et à l'IDSU.

Une subvention de l'Etat perçue dans le cadre du 1^{er} Salon du Livre organisé en juin 2011 par la Ville est inscrite au budget pour **3 000 €**

Les subventions de la CAF pour l'année 2010 mais perçues en 2011 sur présentation des comptes financiers et des bilans d'activité des centres de loisirs et des crèches municipales sont plus importantes que prévues au Compte Administratif 2010. En conséquence, des crédits complémentaires de **31 000 €** et **38 000 €** sont inscrits au budget de l'année 2011.

Dans le cadre de la convention signée avec le FISAC portant sur la dynamisation du Centre-Ville, une partie de la subvention accordée a été perçue par la Ville pour les actions menées auprès des commerçants. La somme de **13 500 €** est donc inscrite au budget de l'année.

Les dotations allouées par l'Etat sont inscrites au Budget Primitif pour des montants prévisionnels. Les sommes notifiées depuis le vote du Budget Primitif sont supérieures aux prévisions pour :

- La D.G.F 2011 de **17 706 €** La dotation annuelle s'élève à 7 417 706 €.
- La D.S.U 2011 de **2 745 €** La dotation annuelle est de 1 332 745 €.
- Le F.S.R.I.F 2011 de **128 395 €** La dotation annuelle est de 1 078 395 €.
- Le fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle, versé au titre de 2010, de **179 000 €** Cette dotation est notifiée par l'Etat depuis cette année et s'élève pour la ville de Châtenay-Malabry à **579 000 €** pour la part dite des « communes défavorisées ».

En fin d'année 2009, la Ville a instauré une taxe de séjour. Au titre du dernier trimestre 2009 et de l'année 2010, la Ville a encaissé la somme d'environ **22 000 €** à inscrire au budget.

Par ailleurs, la recette prévisionnelle de la taxe sur l'électricité, reversée à la commune par le Sipperec, est majorée de **20 000 €** au regard des encaissements réalisés au titre des trois premiers trimestres 2011.

De plus, la commune a encaissé des produits exceptionnels correspondant à des remboursements ou à des dédommagements :

- Remboursement par notre assureur Gras Savoye de la somme de **30 000 €** sur la cotisation 2011 (assurance accident et maladie des agents de la Ville).
- Remboursement par l'association « Châtenay-Malabry en Fêtes » d'une partie de la subvention allouée par la Ville pour l'organisation du Marché de Noël 2010 soit **10 408 €** conformément à la délibération n°75 du 30 juin 2011.
- Remboursement par le Réseau Ferré de France (RFF) du loyer de la Coulée Verte facturé à tort à la Ville en 2009 soit **95 025 €** alors que le Département des Hauts-de-Seine a acquis le terrain en 2009.
- Remboursement par l'entreprise Eiffage de la somme de **46 571 €** au titre des intérêts de retard dus à la Ville dans le cadre de la construction des vestiaires du stade des Bruyères livrés en 2010.

Enfin, une recette de **720 000 €** est inscrite au titre des remboursements des intérêts de la dette pour 2011 dans le cadre des contrats de couverture souscrits avec les établissements bancaires.

B – Les dépenses

Au regard des augmentations des frais de personnel dues notamment à la hausse des cotisations URSSAF, de retraite et d'autres organismes en 2011 et afin d'assurer le paiement des salaires et des charges de l'exercice, il convient d'augmenter de **360 000 €** les crédits votés au chapitre 012 (soit 1,50% du crédit voté au BP 2011).

Pour permettre le paiement des intérêts dus au titre de la dette, il faut augmenter de **1 014 000 €** le chapitre 66.

Le réajustement net des crédits n'est en réalité que de **294 000 €** (1 014 000 € en dépenses – 720 000 € en recettes) et correspond à la hausse du taux moyen d'intérêt constaté en 2011 sur l'ensemble de l'encours de la dette (en 2011, le taux moyen est d'environ 2,75% contre 2,10% en 2010). Rappelons, à titre d'illustration, que l'Euribor 3 mois était de 1 % au 1^{er} janvier 2011 contre 1,5 % depuis plusieurs mois.

II – ECRITURES D'ORDRE DE SECTION A SECTION.

Chaque année, la commune doit procéder à l'amortissement des subventions encaissées sur les exercices antérieurs pour l'acquisition de biens amortissables. Ces écritures d'ordre ont pour effet de transférer **14 340 €** de l'investissement vers le fonctionnement.

Enfin, la prévision budgétaire relative à l'amortissement est réduite de **17 000 €**

III – SECTION D'INVESTISSEMENT.

Les missions réalisées par des tiers en vue de la réalisation de travaux d'investissement sont imputées au compte 2031 « frais d'études ».

Les frais d'études sont virés au compte d'immobilisation lors du lancement des travaux par opérations d'ordre budgétaires. Ces opérations comptables rendent éligibles au FCTVA les études réalisées.

Depuis les dernières écritures de transfert réalisées en 2010, les études relatives aux travaux de construction comme celles du Centre Sportif Vinci, du Centre-Ville, des vestiaires du stade des Bruyères, de la halte d'accueil « les P'tits Loups », peuvent être « basculés » aux comptes d'immobilisation des travaux correspondants. Les écritures d'ordre internes à la section d'investissement s'élèvent à **434 415 €** en dépenses et en recettes.

Pour équilibrer la section, à la suite des écritures d'ordre (dotation aux amortissements en baisse et reprise sur subvention d'équipement) qui baissent les recettes d'investissement prévues au Budget Primitif, des crédits prévus pour des travaux sont annulés à hauteur de **31 340 €**. Cette baisse est rendue possible par des économies constatées sur les marchés publics attribués dans le cadre des travaux de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux.

La présente Décision Modificative au budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 804 765 €**

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET et Madame GUTGLAS.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle versé au titre de l'année 2010, pour un montant de 179 000 euros, inscrit au budget primitif, s'élève à 579 000 euros pour Châtenay et pour la part aux communes défavorisées. Nous retrouvons effectivement cette somme de 179 000 euros dans le tableau récapitulatif en ligne, mais pas les 400 000 euros. Pouvez-vous l'expliquer ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Lorsque nous réalisons un budget, celui-ci est prévisionnel. Nous inscrivons alors des dépenses et des recettes, et en termes de prévisionnel, nous avons prévu d'obtenir 400 000 euros par ce fonds. Cette somme est d'ailleurs mentionnée en page 12 du budget.

Lors du vote du budget, nous ne connaissions pas encore toutes les dotations. Nous avons ainsi reçu une notification après le vote du budget primitif. Lorsque la notification nous est parvenue, celle-ci ne faisait pas état du montant prévisionnel de 400 000 euros –somme arrêtée en nous basant sur les années précédentes-, mais de la somme de 579 000 euros. Il nous faut donc ajouter 179 000 euros à la prévision de recettes.

La somme de 400 000 euros avait été inscrite avec prudence. Vous pouvez d'ailleurs vérifier au compte administratif 2010, qui retrace les sommes effectivement perçues après notification. Nous avons ainsi perçu 404 000 euros en 2010. Pour réaliser le budget 2011, en prévisionnel, nous avons donc retenu la somme de 400 000 euros et nous avons ainsi eu la bonne nouvelle d'obtenir 179 000 euros supplémentaires. Il s'agit donc d'un réajustement par rapport à nos prévisions à travers cette décision modificative.

Je passe la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS –DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le paiement des intérêts dus au titre de la dette se trouve en augmentation. Pourtant, vous nous aviez déclaré témoigner d'une gestion moderne de la dette avec l'aide de cabinets spécialisés. Il est vrai que la crise est présente : la France est endettée, la commune de Châtenay-Malabry aussi. Quand prendrez-vous des mesures afin de baisser cette dette plutôt que de lancer de nouvelles opérations d'aménagement ou de PPP ? Au compte administratif 2010, l'encours de la dette par habitant s'élève à 2 087 euros : pratiquement le double de l'encours observé dans les villes comparables (1 150 euros) ! Avez-vous mené une réflexion approfondie sur ce sujet ? Les Châtenaisiens et le Conseil municipal souhaitent être informés sur la réalisation éventuelle d'études. Pour rappel, la Chambre régionale des comptes vous a demandé de mener une mission d'expertise et d'évolution des politiques publiques. Où en êtes-vous ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisque cette question revient à chaque Conseil municipal, vous aurez droit à la même réponse. Comme Monsieur MARTINERIE vient de l'indiquer, le taux moyen payé par notre commune s'élève à 2,75% en 2011. Effectivement, nous observons une légère hausse par rapport au compte administratif de 2010 qui faisait état d'un taux moyen de 2,1%. Vous le constaterez par vous-même lorsque nous approuverons, en mars prochain, le compte administratif 2011. J'aimerais néanmoins savoir quelle collectivité parvient, pour tous ses emprunts confondus, à un tel taux moyen de 2,75%. Notre taux demeure largement inférieur aux taux pratiqués sur le marché.

Lorsque vous parlez d'augmentation, vous avez raison. Monsieur MARTINERIE l'a signalé dans son rapport : si nous considérons les taux variables à trois mois, ceux-ci sont passés en quelques mois, de 1% à 1,5 % soit 50% d'augmentation. La France comme l'Europe est confrontée à des problèmes financiers sur les marchés, avec des taux extrêmement volatiles. Comme toutes les collectivités locales, une partie de notre dette est régie par un taux variables : aucune collectivité n'a toute sa dette en taux fixe. L'augmentation globale nette représente 194 000 euros pour l'ensemble de l'année.

Vous répétez sans cesse que nous nous trouvons dans une situation extrêmement difficile. Pourquoi les banques nous prêtent-elles de l'argent dans ce cas ? Ces établissements sont rarement philanthropes et beaucoup de collectivités n'ont d'ailleurs pas obtenu les prêts souhaités. J'en veux pour preuve la lettre circulaire reçus de la Caisse des dépôts et de consignations. Puisque beaucoup de collectivités ne parvenaient pas à emprunter normalement, l'Etat a dû s'engager pour parvenir à dégager trois milliards d'euros sur un fonds spécifique. J'ai donc reçu la lettre suivante : « *Monsieur le Maire, le Premier ministre a annoncé le 7 octobre dernier le déblocage par la Caisse des dépôts d'une enveloppe de trois milliards d'euros de prêts sur fonds d'épargne afin d'aider les collectivités locales confrontées au tarissement des offres de crédit, à compléter le financement de leur investissement pour 2011.* » Autrement dit, si ce fonds de trois milliards n'avait pas été mis en place, aujourd'hui, en novembre, beaucoup de collectivités ayant inscrit des emprunts sur le budget primitif ne pourraient pas les contracter ; tout simplement parce que les banques ne leur ont pas prêté. Ces collectivités auraient donc vu leurs comptes administratifs en déséquilibre et auraient été automatiquement placées sous tutelle préfectorale. La situation était urgente, puisque le courrier indique par ailleurs : « *L'objet des prêts est limité aux stricts besoins résiduels d'emprunts de la section investissement 2011. Si vous estimez indispensable de faire appel à cette enveloppe exceptionnelle de prêt sur fonds d'épargne, je vous invite à le faire connaître sans attendre, d'ici le 14 novembre au plus tard, le montant de votre demande de prêt.* » Or, contrairement à ce que vous affirmez, nous ne nous portons pas si mal car nous n'avons pas éprouvé le besoin de recourir à ce dispositif. En effet, les banques ont accepté de nous prêter alors que beaucoup de collectivités, y compris chez vos amis socialistes, n'ont pas obtenu leurs prêts bancaires. Cela ne signifie pas pour autant que nous obtiendrons des prêts en 2012. Au regard de la conjoncture, l'ensemble des collectivités locales connaîtra probablement le même problème. Par voie de conséquence, il sera peut-être nécessaire alors d'examiner si nous devons différer des investissements. Si nous prenons une telle décision, nous verrons si vous pouvez alors demander une chose puis voter de façon différente. Si nous y sommes obligés, j'espère également vous voir voter en faveur d'un tel différé des investissements prévus.

Madame Barbara GUTGLAS –DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le changement des règles de taxe professionnelle explique les difficultés aujourd'hui rencontrées par certaines communes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Pas du tout. Madame FRANCHET n'est élue que depuis trois ans, elle pouvait donc se poser des questions sur les décisions modificatives, mais vous, en revanche, vous êtes élue depuis plusieurs mandats. Vous devriez donc connaître, par conséquent, les différents dispositifs. La taxe professionnelle n'est plus perçue par les communes depuis que l'intercommunalité existe. La modification de la loi n'a donc pas d'impact sur les communes, mais uniquement sur les intercommunalités. Cela n'explique donc pas les difficultés qu'ont les communes à obtenir des prêts bancaires.

Je mets ce rapport aux voix à présent.

**ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE**

CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
012	Charges de personnel	360 000,00		32	6	
013	Atténuation de charges		30 000,00	32	6	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 17 000,00	14 340,00	32	6	
65	Autres charges de gestion courante	44 690,00		32	6	
66	Charges financières	1 014 000,00		32	6	
73	Impôts et taxes		42 000,00	32	6	
74	Dotations et participations		443 346,00	32	6	
76	Produits financiers		720 000,00	32	6	
77	Produits exceptionnels		152 004,00	32	6	
78	Reprise de provisions			32	6	
79	Transfert de charges			32	6	
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 401 690,00	1 401 690,00	32	6	
INVESTISSEMENT						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 340,00	- 17 000,00	32	6	
041	Opérations patrimoniales	420 075,00	420 075,00	32	6	
21	Immobilisations corporelles	- 31 340,00		32	6	
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	403 075,00	403 075,00	32	6	
	TOTAL	1 804 765,00	1 804 765,00	32	6	

FINANCES

Admission en non-valeur – budget 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le recouvrement des titres émis par la ville est effectué par Madame la Trésorière Principale.

Cette dernière se trouve parfois devant l'impossibilité de recouvrer ces sommes, les redevables étant insolvables, ayant déménagé, etc.

En conséquence, le Trésor Public nous a transmis la liste des titres irrécouvrables sur les exercices antérieurs.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer sur les admissions en non-valeur suivantes :

2006	798,05 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas)
2007	3 881,95 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), crèche ou halte, bibliothèque, remboursement de frais médicaux, enlèvement de véhicule.
2008	4 563,90 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), enlèvement véhicule, cotisation RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique).
2009	3 104,81 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), crèche ou halte, bibliothèque.
2010	2 163,59 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude, centres de loisirs (+ repas), crèche ou halte, bibliothèque, EMS, enlèvement de véhicule.
2011	209,29 €	Concernant les titres de cantine, garderie ou étude.
TOTAL	14 721,59 €	

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Je reviens sur notre débat précédent où il était question des cantines et des difficultés pour certaines personnes à payer au regard des augmentations. Nous avons examiné la situation entre 1988 et 2011 : le montant des non valeurs pour les cantines s'élève à 156 785 euros ; soit 6 533 euros en moyenne par an. Les recettes annuelles représentent en revanche 1,2 million d'euros. La faiblesse des impayés montre, a priori, que nos tarifs ne sont pas si élevés.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport annuel 2010 relatif à l'exploitation d'une fourrière automobile

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller municipal Délégué

Par Contrat de délégation de service public notifié le 26 décembre 2008, la Ville de Châtenay-Malabry a confié à la SARL DODECA, domiciliée voie de Massy à Wissous (91) l'exploitation d'une fourrière automobile. Ce contrat a été conclu pour une durée de trois ans et s'achève fin 2011.

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire annuellement un rapport relatif à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse sur la qualité du service.

La Société DODECA nous a adressé le 4 août 2011 son rapport annuel 2010, lequel a été mis à disposition du public.

Le nombre d'enlèvements total comptabilisé sur le territoire de la Ville en 2010 est de 455 contre

263 en 2009, 304 en 2008, 327 en 2007 et 335 en 2006. On constate une forte évolution des enlèvements liés au stationnement, +140% d'augmentation pour le stationnement abusif et + 42% d'augmentation pour le stationnement gênant. Les chiffres liés aux accidents, vols et incendies restent stables.

La rémunération du délégataire provient des facturations correspondant aux opérations d'enlèvement et de garde en fourrière réclamées aux propriétaires des véhicules. Ces frais sont appliqués conformément aux tarifs fixés par arrêté ministériel du 19 août 1996.

Le Chiffre d'affaires réalisé par la Société, durant l'exercice 2010, est de 60 150 € HT.

La somme de 17 933 euros correspond au versement que la Ville de Châtenay-Malabry à effectuer auprès de la société DODECA au titre des véhicules abandonnés ayant fait l'objet de destruction et qui n'ont apporté aucune recette à DODECA.

Pour compenser les frais liés à la destruction de ces véhicules, la ville verse une indemnité à DODECA qui correspondait, en 2010, au calcul suivant : 80 % du nombre total de véhicules en épaves détruits x 152,49 euros TTC, soit 121,99 euros TTC par véhicule.

Par ailleurs, la société DODECA est plus réactive qu'auparavant car elle s'est dotée d'une flotte de véhicules d'intervention plus importante.

Enfin, compte tenu des charges d'exploitation supportées par la société DODECA, le compte administratif relatif à l'activité de fourrière pour 2010 dégage un résultat positif de 4 061 euros HT.

Considérant l'ensemble de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du compte rendu d'activité de la société DODECA.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS –DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

L'augmentation du nombre d'enlèvements liés aux stationnements gênants s'avère importante. Pour le centre-ville, j'ai pu constater de nombreux stationnements gênants. Pourquoi ne pas créer une zone « arrêt minute » permettant aux usagers de stationner dix minutes maximum, gratuitement ? Ce temps leur permettrait par exemple d'effectuer une course rapide. Cette solution existe déjà à Sceaux pour faire vivre les commerces du centre-ville, en plus des parkings publics. Une telle zone est-elle prévue à Châtenay ? Merci de votre réponse.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

L'augmentation des stationnements gênants ne correspond pas au type de stationnement indiqué dans votre intervention. Cette hausse s'explique en grande partie par les véhicules déplacés lors de manifestations. Par exemple, lors de la brocante organisée en centre-ville, des véhicules sont demeurés stationnés en dépit des papillons. Si bien que pour permettre l'installation de la brocante, il devient nécessaire de déplacer les véhicules sans pour autant les emmener en fourrière. Ce

déplacement engendre néanmoins un coût facturé à la commune par la fourrière. De même, l'an passé, nous avons été confrontés à la même problématique avec le passage du Tour de France, où il a fallu déplacer des véhicules, c'est de cela dont il s'agit ici.

Concernant le centre-ville, les travaux sont en cours d'achèvement. Je ne m'explique donc pas votre propos sur l'augmentation des contraventions en raison des stationnements gênants : les travaux n'étant pas encore achevés, nous ne distribuons pas de contraventions.

Pour rappel, il existe un parking sous la place du marché. Ce parking dispose de 80 places et demeure gratuit la première heure. Les automobilistes disposent ainsi du temps nécessaire pour effectuer leurs courses. En outre, il n'existe pas de stationnements payants sur la ville. Néanmoins, à la demande de commerçants, des zones bleues ont été instaurées : ces zones permettent plus de dix minutes de stationnement à condition de disposer du disque.

En concertation avec les commerçants, nous examinerons les aménagements à mener en centre-ville. Par exemple, devons-nous laisser le stationnement gratuit comme dans le reste de la ville ? Ou devons-nous instaurer une zone bleue comme il en existe déjà en divers endroits de la commune ? Pour ma part, je suis plutôt partisan d'une zone bleue afin d'éviter de voir des voitures stationnées toute la journée. Je vous rappelle que nous sommes quasiment la seule commune des Hauts-de-Seine à avoir un stationnement gratuit sur la ville.

Enfin, les zones de stationnement limitées à 10 minutes sont liées à des problématiques de stationnement payant. En effet, la ville de Sceaux compte globalement sur son territoire, du stationnement payant. Nous connaissons ainsi parfois quelques problèmes, notamment dans la zone bleue des Quatre chemins, avec des voitures-ventouses venant de Sceaux, du Plessis-Robinson ou de Fontenay-aux-Roses. Les automobilistes se garent chez nous pour aller prendre le RER, car nous sommes la seule ville aux alentours, bénéficiant d'un stationnement gratuit. Nous disposons actuellement de zones bleues et il convient selon moi, de ne rien y changer, sans passer au stationnement payant.

Pour vous répondre, en concertation avec les commerçants du centre-ville, nous examinerons quelles dispositions doivent être prises. Selon moi, ceux-ci ne seront pas favorables au stationnement payant, et ils approuveront sans doute la zone bleue.

Nous prenons acte de ce rapport d'activités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) – Année 2010.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller municipal Délégué

L'exécution de la délégation du service extérieur des Pompes Funèbres sur le territoire des communes adhérentes au Syndicat a été confiée aux Pompes Funèbres Générales par un contrat de délégation qui a pris effet le 1^{er} janvier 2001. Ce dernier a été reconduit pour la période 2007/2012.

Le rapport relatif à l'exercice de cette délégation pour l'année 2010 présente les différentes opérations réalisées par cette entreprise.

On peut noter en ce qui concerne l'Ile-de-France :

- Un taux de mortalité stable en Ile-de-France pour l'année 2010 et estimé à 70993 dont 25500 sur les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.
- Un taux de crémations de 28,08% en 2010, contre 26,29% en 2009 en Ile-de-France. Le taux de crémation par rapport aux décès a progressé de 6,52 % par rapport à 2009, et supérieur à la progression nationale qui est de 5,37 %.

Nous avons indiqué, en complément, et à titre indicatif, le décompte des événements survenus sur le territoire de la ville sans considération du domicile de la famille ou du défunt.

On notera ainsi :

- 147 décès sur la commune et 127 décès hors commune de personnes ayant déclaré comme dernier domicile Châtenay-Malabry (contre 148 décès sur la commune et 129 décès hors commune en 2009).
- 29 familles châtenaisiennes accueillies par les PFG.
- 131 opérations funéraires dans les cimetières de la ville (toutes pompes funèbres confondues), dont 102 inhumations, 9 exhumations, 16 inhumations d'urnes et 4 dispersions de cendres.

En ce qui concerne les PFG d'Antony, on peut dénombrer :

- ↪ 18 inhumations,
- ↪ 11 crémations,
- ↪ 7 soins de conservation,
- ↪ 1 creusement,
- ↪ 1 personne dépourvue de ressources a été prise en charge en 2010,

Je vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport du SIFUREP.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, nous prenons acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes suite aux avancements de grades ou aux promotions de certains agents.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Claude LAVILLE, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal procède annuellement à un ajustement du tableau des effectifs afin de permettre des évolutions de carrières (avancements de grades, promotions internes ou changements de filière) des agents communaux. Les ajustements proposés ci-dessous intègrent essentiellement les mesures individuelles prises à la suite de la CAP qui s'est tenue le 20 octobre 2011. Il ne s'agit donc pas d'augmentation du nombre global d'agents territoriaux.

Par ailleurs, suite à la refonte de certains cadres d'emplois de catégorie B et à la création des

nouveaux grades effectuée lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2011, il convient de supprimer les anciens grades. Cette refonte concerne le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives et des chefs de service de Police Municipale créés, respectivement, par les décrets n° 2011-605 du 30 mai 2011 et n° 2011-444 du 21 avril 2011.

Par conséquent, le tableau des effectifs doit être complété par la création des postes suivants :

- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'Educateur chef de jeunes enfants
- 7 postes d'ASEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'animateur principal de 2^{ème} classe

Parallèlement, afin de refléter les effectifs de la ville de Châtenay-Malabry tout en conservant quelques postes budgétaires supplémentaires pour les grades comptant les effectifs les plus importants de manière à permettre de disposer de la souplesse nécessaires aux mouvements de personnels à venir (départs, recrutements, etc...), il convient de supprimer les postes devenus vacants du fait des évolutions évoquées ci-dessus. Le Comité Technique Paritaire qui s'est déroulé le 10 novembre 2011, a validé les suppressions des postes suivantes:

- 10 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 10 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 10 postes d'ASEM 1^{ère} classe
- 2 postes d'ASEM 2^{ème} classe
- 2 postes de médecin
- 3 postes d'éducateur des Activités Physiques et Sportives hors classe
- 3 postes d'éducateur des Activités Physiques et Sportives 1^{ère} classe
- 4 postes d'éducateur des Activités Physiques et Sportives 2^{ème} classe
- 1 poste d'animateur chef
- 1 poste de chef de service de Police Municipale de classe supérieure

Le Conseil municipal est dès lors invité à valider les créations et suppressions de postes au tableau des effectifs telles qu'exposées ci-dessus.

Extrait du tableau des effectifs de la ville de Châtenay-Malabry

FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2011	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2011
ADMINISTRATIVE		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	9
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	53	43

Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	55	45
TECHNIQUE		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	7
FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2011	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2011
<u>SOCIALE</u>		
<i>Educateur de jeunes enfants en Chef</i>	6	7
<i>ASEM principal 2ème classe</i>	5	12
<i>ASEM 1ère classe</i>	20	10
<i>ASEM 2ème classe</i>	2	0
<u>MEDICO-SOCIALE</u>		
<i>Médecin</i>	2	0
<u>SPORTIVE</u>		
<i>Educateur des APS hors classe</i>	3	0
<i>Educateur des APS 1ère classe</i>	3	0
<i>Educateur des APS 2ème classe</i>	4	0
<i>Educateur des APS principal 1ère classe</i>	1	2
<i>Educateur des APS principal 2ème classe</i>	1	2
FILIERE	TABLEAU DES EFFECTIFS AVANT CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2011	TABLEAU DES EFFECTIFS APRES CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2011
ANIMATION		
<i>Animateur chef</i>	1	0
<i>Animateur Principal 2ème classe</i>	0	2
POLICE MUNICIPALE		

<i>Chef de service de police municipale de classe supérieure</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
--	----------	----------

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence de demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Ce rapport est un complément à la réunion du 13 octobre, au cours de laquelle l'ensemble des élus municipaux des sept communes de la Communauté d'agglomération ont pu prendre connaissance et débattre de ce rapport d'activités.

Pour rappel, les activités de la Communauté d'agglomération sont les suivantes : le développement économique, l'emploi, le transport, le développement durable, la collecte des déchets, le sport, la culture, l'habitat et l'eau.

Le Paladin

Le Paladin, notre réseau de transports, a connu différentes modifications durant l'année 2010. Nous sommes ici concernés par la ligne 4, la ligne 11, la ligne 12 et la ligne 15, une ligne scolaire. Ce réseau de bus intercommunal a été restructuré en 2010 ; cette opération arrive régulièrement dans chaque réseau, à l'instar de celui de Lyon totalement remodelé voilà quelques semaines. Même si nous ne sommes pas à la même échelle, nous demeurons confrontés aux mêmes problématiques. De plus, régulièrement, nous connaissons des modifications plus légères afin de nous adapter toujours mieux aux besoins des habitants.

Sur la ligne 4, nous observons en 2010, plus de 6 000 voyageurs par semaine ; soit une hausse de près de 14%.

Au total, sur le réseau, nous disposons de 34 véhicules avec 18 lignes et plus de 45 000 voyageurs chaque semaine. Par an, le Paladin représente ainsi plus de deux millions de voyageurs. Ce chiffre, extrêmement important, témoigne ainsi de l'intérêt de ce réseau.

Le Théâtre

L'ensemble des théâtres des communes de la Communauté d'agglomération ont été transférés à cette intercommunalité.

Au niveau de Châtenay, pour la saison 2010-2011, nous avons enregistré 3 392 abonnés, 18 800 spectateurs, 138 représentations au théâtre.

Au total, les quatre théâtres de l'intercommunalité ont représenté 385 personnes.

A ce chapitre, nous observons également des taux de remplissage extrêmement élevés.

Au niveau financier, nous bénéficions d'une subvention de 1,892 million d'euros, en augmentation de 3% par rapport à 2009.

Le Conservatoire

Le Conservatoire également transféré à la Communauté d'agglomération, représente aujourd'hui un millier d'élèves, 46 professeurs, 40 disciplines, 120 concerts auditions-et 7 500 spectateurs à l'occasion des différents concerts.

Au total, sur la Communauté d'agglomération, nous enregistrons 5 000 élèves, 280 professeurs et 365 manifestations.

Il existe désormais grâce à un partenariat avec le théâtre Firmin-Gémier, une manifestation intitulée « Les Midis de la musique ». Cette opération permet de bénéficier d'un concert avec un déjeuner rapide. Il existe également le conservatoire intercommunal de Noël rassemblant les conservatoires de Sceaux, Bourg-la-Reine et Châtenay-Malabry et le concert des orchestres rassemblant Wissous et Châtenay.

Dans les projets 2011-2012, nous allons nous diriger vers une harmonisation des tarifs et des cursus, une opération extrêmement lourde.

Agenda 21

En 2010, nous avons adopté l'Agenda 21 communautaire. Parmi les points forts de cet Agenda, nous observons 54 actions engagées des compétences des Hauts-de-Bièvre. Différentes aides financières au développement durable ont été accordées : pour les panneaux solaires photovoltaïques, chauffe-eau, etc.

La sensibilisation au développement durable constitue un point très important car elle permet d'améliorer les connaissances et la sensibilité des jeunes. 870 élèves issus de 35 classes ont ainsi pu en bénéficier en 2010.

Au sujet des sorties nature, 380 personnes y ont participé.

Enfin, nous avons également travaillé sur l'éco-responsabilité des agents de la Communauté d'agglomération et des communes.

En 2011, nous avons connu l'ouverture de l'espace info énergie des Hauts-de-Bièvre destiné à apporter de l'information aux habitants. Cet espace propose des permanences ouvertes dans chacune des communes. Nous avons profité de l'ouverture de cet espace info pour y lier le point habitat permettant aux habitants de bénéficier d'informations sur les différentes aides susceptibles d'être récupérées dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. Un numéro vert a été mis en place, et les permanences ont été lancées en octobre 2011.

La collecte des déchets

Nous sommes ainsi passés à la collecte sélective. Jusqu'à l'an passé, les contrats passés par chaque commune étaient gérés par la Communauté d'agglomération. Désormais, nous bénéficions d'un contrat commun permettant d'éviter les doublonnages : une benne desservant le bas de la rue de Robinson poursuivra son chemin à Châtenay. De même, dans le haut de Malabry à la frontière avec le Plessis-Robinson.

Avec cette nouvelle collecte et les changements induits, nous avons connu quelques réclamations au départ. Celles-ci se sont néanmoins très vite estompées dans le temps. Un certain nombre d'ajustements doivent cependant être encore réalisés, comme la collecte des commerçants, la fréquence de collecte des déchets végétaux et la dotation en sacs biodégradables. Nous sommes par ailleurs en train de mettre en place la redevance spéciale.

Cette collecte nous permet de réaliser 5,7% d'économies. Cette économie s'est traduite dès 2010 dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en permettant une diminution pour l'ensemble des communes –à l'exception du Plessis-Robinson demeurant à 4,76%. Pour Châtenay, nous sommes ainsi passés de 5,97% à 4,76%.

Cette collecte des déchets a vu l'installation de bornes enterrées dans une partie de notre patrimoine. Nous disposons ainsi de 47 sites aménagés et de 144 bornes enterrées entre la Cité Jardins et la Cité des Peintres. Les avantages sont multiples : améliorer le cadre de vie, faciliter le geste de tri avec les trois types de containers à disposition, réduire les risques incendie et diminuer le coût de la collecte.

L'emploi

Au niveau de l'emploi, nous avons, au mois de juillet 2010, procédé à l'ouverture d'Emploi Hauts-de-Bièvre. Nous avons regroupé à Antony, l'ensemble des activités liées à l'emploi avec la Maison des entreprises et de l'emploi, la Mission locale désormais intégrée dans la structure précitée, l'espace insertion des Hauts-de-Seine et l'arrivée de Pôle emploi. Nous disposons ainsi dans un même lieu de l'ensemble des services permettant à nos concitoyens d'améliorer leur recherche d'emploi.

Nous sommes par ailleurs en plein dans l'actualité, puisqu'un texte est paru voilà quelques jours. Ce texte accorde une labellisation sur l'ensemble du territoire français, aux lieux similaires à Emploi Hauts-de-Bièvre, regroupant l'ensemble des intervenants sur ce secteur.

Nous avons également pour objectif de créer des liens privilégiés avec les entreprises et de mettre en adéquation l'offre et la demande d'emplois.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame DELAUNE, Madame CANET et Madame FRANCHET.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ma question est simple : allez-vous poursuivre votre déni de démocratie en refusant à l'opposition une représentation au sein de la Communauté d'agglomération présidée par vous-même ? Vos collègues des communes voisines ont attribué cette représentation et vous demeurez un des seuls à ne pas agir de la sorte.

Vous allez encore vous gausser des mécontentes de l'opposition en 2008, mais plus de trois ans après, cela suffit. Nous attendons à présent de votre part des arguments un peu plus pertinents.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

J'interviens ponctuellement sur un des éléments présentés par Monsieur MARTINERIE : la collecte des ordures ménagères, des emballages, des journaux et du verre dans la Cité-Jardin. Ce sujet a d'ailleurs déjà été abordé en plusieurs lieux.

Vous êtes très fier du système mis en place, se substituant aux poubelles débordantes et victimes d'incendies, etc. Nous pouvons le comprendre. Nous aurions pu espérer que ces containers enterrés représentent effectivement une avancée pour les habitants de la Butte rouge. Malheureusement, ce n'est pas le cas, même si dans le rapport, vous êtes parvenu à mettre une photo, exemple parfait de propreté. Cette illustration ne reflète cependant pas la réalité. De notre côté, nous disposons de dizaines de photos avec des amoncellements de détritux en tous genres autour des containers : cette vision est quotidienne pour les habitants de la Cité Jardins. Nous relevons ainsi une nuisance à la fois visuelle et olfactive –en particulier lors des journées de fortes chaleurs. Il convient donc de corriger cette situation.

Même si une information a été diffusée auprès des habitants, celle-ci s'est avérée malheureusement insuffisante. Une pédagogie plus efficace doit donc être mise en place, et un autre lieu, doit éventuellement être déterminé pour le stockage de cartons. En effet, autour des containers, nous pouvons souvent observer un amoncellement de cartons faute de pouvoir pénétrer dans les orifices. Dans tous les cas, il s'avère sans doute judicieux de mieux expliquer les usages aux habitants du quartier. Ce service doit ainsi être amélioré puisque les usagers en sont mécontents.

Evidemment, nous ne demandons pas un retour en arrière, ni la disparition des containers, d'autant plus au regard de leur coût. Cette solution aurait pu s'avérer bonne, mais aujourd'hui, tel n'est pas le cas et nous demandons des mesures d'amélioration.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

A travers ce rapport, nous mesurons combien la Communauté d'agglomération assure de plus en plus la gestion de services essentiels au développement et à l'aménagement de notre territoire. La CAHB est par ailleurs de plus en plus identifiée et nous nous en félicitons. Cela sera encore davantage le cas car son financement est maintenant visible par les contribuables.

Néanmoins, il nous semble intéressant de progresser davantage vers la diffusion de l'information des actions réalisées au niveau de la Communauté d'agglomération ; notamment sur son site internet. Ainsi, l'ensemble des débats se déroulant dans le cadre des Conseils d'agglomération pourrait être mis en ligne à l'instar du site de la ville de Châtenay-Malabry ; aujourd'hui, seuls des extraits de PV sont accessibles. De même, une réunion publique pourrait également être organisée afin d'évoquer ce bilan et de le rendre davantage vivant. Cette réunion permettrait de réunir les 53 élus.

Par ailleurs, parmi ces élus, nous pourrions veiller à une représentation plus importante des femmes ainsi que de l'opposition. A ce sujet, comme vous le savez, nous sommes tout à fait prêts à vous aider. Enfin, nous souhaiterions davantage d'échanges et de vie, d'autant que de plus en plus de décisions sont prises au niveau de la CAHB. Par conséquent, il me semble important de voir progresser ce travail de communication.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Pour commencer, je répondrai à Madame CANET au sujet des points d'apport volontaires. Même si vous n'êtes pas favorable à un retour en arrière, vous estimez la solution peu judicieuse. Autrement dit, vous n'étiez pas favorable au changement puisque vous considérez que la solution adoptée n'est pas satisfaisante.

Pourtant, ce système mis en œuvre à Châtenay-Malabry a déjà été mis en œuvre par de nombreuses collectivités locales. Nous-mêmes, au sein de l'intercommunalité, nous l'étendons à d'autres quartiers, sans toutefois le généraliser. Nous observons déjà des points d'apport au Plessis-Robinson. D'autres seront également mis en place à Sceaux, dans le quartier des Blagis, ou à Antony, au Noyer Doré naguère appelé le Grand ensemble Massy-Antony. Ce système fait l'unanimité.

Du travail doit sans doute être encore réalisé, mais nous rencontrons déjà beaucoup moins de détritiques qu'auparavant sous les fenêtres des habitants. En effet, par le passé, il s'agissait de logettes énormes avec des containers sans cesse ouverts et occasionnant ainsi des nuisances olfactives et visuelles. En outre, en termes de sécurité, ce système de points d'apport évite des incendies de poubelles comme nous en avons parfois par le passé. A chaque fois, nous devons ainsi remplacer les containers et remettre en état la logette. Cela générerait des nuisances évidentes et des frais.

Pour autant, des améliorations doivent encore être apportées. C'est la première fois qu'en région Ile-de-France, autant de points d'apport volontaires -148 sites- sont installés dans un ensemble de logements sociaux. Pour rappel, le quartier compte environ 5 000 logements et abrite plus de 10 000 habitants. Les autres expériences citées touchent très peu de logements : par exemple, les Blagis de Sceaux représentent 300 logements. L'opération menée sur notre Cité-jardin, située en ZUS, correspond donc à une autre échelle, bien plus importante. Toutefois, ce quartier était déjà confronté à des problèmes concernant l'enlèvement des déchets, puisque certains habitants auparavant n'allaient même pas jusqu'aux logettes pour déposer leurs déchets.

Comme vous l'avez souligné, nous devons encore mener un travail d'information sur la différence existant entre les PAV et les encombrants. En effet, les amoncellements autour des PAV s'expliquent par des habitants qui ne déposent pas leurs encombrants dans les logettes prévues à cet effet. Ces personnes pensent pourtant agir convenablement. Il convient donc d'améliorer notre communication sur ce sujet et de poursuivre les actions entreprises. D'autant que les encombrants sont situés à côté des points d'apport volontaires. J'ai donc demandé à l'Office d'HLM ainsi qu'à nos services de signaler à nouveau de manière très visible les logettes d'encombrants.

En ce qui concerne les cartons, ceux-ci sont en grande partie déposés par les commerçants. Là-aussi, le problème est en cours de résolution. Puisque ce souci était essentiellement localisé du côté du secteur Albert Thomas et du côté de la résidence Verdi -derrière la place Cyrano de Bergerac-, un travail a été mené à ces endroits, en collaboration avec nos services et l'Office. De petites logettes

pour recevoir les cartons seront construites. La première du genre est achevée ; la seconde, à proximité de Cyrano, est en cours d'achèvement et sera livrée dans les jours qui viennent. Des clés seront distribuées aux commerçants pour leur permettre d'y déposer leurs cartons.

Parallèlement, nous allons recruter des ambassadeurs du tri à l'instar de notre action menée lors de la mise en œuvre des PAV voilà bientôt un an. Nous attendons ainsi le retour de la convention de l'Ademe afin de bénéficier de subventions et de disposer d'une dizaine d'ambassadeurs du tri. Cette mesure nous permettra également d'améliorer la collecte des ordures.

Selon moi, la mise en place des PAV se révèle une bonne solution, même si du travail doit encore être fourni à ce sujet, pour informer la population et sans doute pour discipliner certaines personnes.

Je reviens à présent sur la problématique de la représentation de l'opposition à l'intercommunalité, les textes ne prévoient rien en la matière puisqu'il appartient aux conseils municipaux de désigner leurs représentants. Cette loi reste d'ailleurs le fruit de Monsieur CHEVENEMENT, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur du Gouvernement JOSPIN. Au moment de la création de la communauté d'agglomération, nous étions alors une des seules communes à disposer d'un représentant de l'opposition. A l'époque, l'opposition s'était ainsi entendue sur son représentant à la Communauté d'agglomération, Madame CANET puis Monsieur LE BRIS.

Vous estimez peut-être cette réponse insuffisante, mais je vous invite à reprendre le compte-rendu du Conseil municipal survenu en début de mandature. Nous avons alors désigné nos représentants dans tous les organismes où vous êtes par ailleurs présents. Il n'existe donc aucune volonté de ma part de vous empêcher de siéger à l'intercommunalité. Pour rappel, vous ne vous êtes pas mis d'accord pour la désignation d'un représentant que la majorité municipale proposait aux élus de l'opposition. Trois élus de l'opposition désiraient siéger à la Communauté d'agglomération. Je ne vois pas pourquoi sur les huit sièges dont nous disposons, nous aurions dû en céder trois à l'opposition. De plus, il n'appartenait pas non plus à la majorité de choisir le représentant des élus de l'opposition. Aujourd'hui, nous n'allons pas demander à un élu de la ville, qui a suivi les dossiers de la communauté d'agglomération et travaillé sur ces questions depuis trois ans, de démissionner.

Vous ne pouvez donc me faire ce reproche. Celui-ci serait valable si dans aucune instance, vous n'étiez représentés. Or, à l'exception de l'intercommunalité, vous êtes présents dans toutes les instances municipales. Toutefois, je vous rassure, sauf changement de texte, l'opposition pourra y siéger en 2014, puisque selon les prévisions, un fléchage avec les listes proposées aux élections municipales sera organisé.

Vous ne pouvez pas me reprocher cette situation à l'égard d'opposants au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. Si vous étiez venue à quelques séances publiques du conseil communautaire, vous auriez constaté la différence avec les conseils municipaux. A ce chapitre, nous pouvons nous interroger sur la réforme actant la présence des oppositions dans les intercommunalités. Par exemple, la ville de Wissous a changé de couleur politique lors des dernières municipales. Néanmoins, le maire socialiste de cette commune est demeuré vice-président avec l'importante délégation de l'assainissement. La force des intercommunalités tient justement dans ce dépassement des clivages politiques droite/gauche tels que nous les rencontrons parfois au sein de nos conseils municipaux. Dans une commune, l'opposition souhaitant devenir un jour la majorité, considère logique de s'opposer. A l'intercommunalité, nous fonctionnons différemment : quelles que soient les couleurs politiques des sept communes, nous travaillons ensemble.

Encore une fois, un poste était réservé à l'opposition. Vous avez présenté trois candidats : il ne nous appartenait pas de décider lequel des trois devait siéger.

En ce qui concerne l'information, en réponse à Madame FRANCHET, j'ai proposé aux maires de venir présenter ce rapport d'activité dans leurs communes. Nous ne pouvons pas organiser de réunions publiques dans chacune des villes : ce dispositif s'avèrerait trop lourd. Néanmoins, puisque les conseils municipaux sont publics, et que chacune des villes -comme nous ce soir- doit prendre acte du rapport d'activités, j'ai proposé à chaque maire de me rendre à ce Conseil municipal pour répondre aux différentes questions.

Par ailleurs, chaque année, nous organisons une réunion portant sur l'intercommunalité. Celle-ci s'adresse à tous les élus des communes : non seulement les 53 élus siégeant au sein du Conseil communautaire, mais aussi l'ensemble des élus municipaux des sept villes, quelles que soient leurs couleurs politiques. Chaque année, nous organisons cette réunion dans une ville différente. En 2011, cette réunion se tenait ainsi à Châtenay-Malabry : sur 200 à 250 élus des sept villes, j'ai compté au maximum 80 à 90 personnes dans la salle. Par conséquent, je veux bien organiser des réunions publiques avec la population, mais celle-ci sera d'autant plus intéressée si ses propres élus portent l'intercommunalité. Il me semble donc important en premier lieu de parvenir à mobiliser les élus des conseils municipaux.

Concernant la question d'une information plus large, nous pouvons effectivement améliorer le site internet et diffuser les comptes-rendus des séances comme c'est le cas pour notre ville. Nous pouvons sans doute améliorer le site, mais je ne suis pas sûr que nous intéressions les populations en diffusant les comptes-rendus des séances du Conseil communautaire. Les populations me semblent davantage intéressées par les évolutions et les réalisations.

Je prends ainsi l'exemple du Paladin. Il y a quelques années, nous avons connu des débats animés au sein de ce Conseil municipal. Il nous était alors reproché de voir des bus circuler à vide. Les mêmes élus évoquaient une dépense publique énorme, l'opposition nous demandait de mettre immédiatement un terme à la ligne 4. Pourtant, comme Monsieur MARTINERIE vient de le signaler, cette ligne accueille maintenant plus de 6 000 voyageurs par semaine. De plus, elle dessert en grande partie des quartiers longtemps délaissés par les transports en commun : le quartier des Friches et Houssières (1 500 logements) ainsi que la Cité-jardin. Dans ce quartier, les habitants ne disposaient pas de transport auparavant pour rejoindre le RER et se rendre à leur travail.

Face aux différentes critiques portant sur ces transports vides, j'avais alors répondu combien il était nécessaire d'attendre avant de voir certaines habitudes se développer, d'être patient. Aujourd'hui, je n'entends plus ce genre de remarque sur vos bancs. Selon moi, pour les points d'apport volontaires (PAV) que nous évoquions précédemment, comme pour le Paladin il y a quelques années, il faut laisser du temps à la population pour changer ses habitudes. Nous verrons dans quelques temps qu'il n'y aura plus de remarques pour dénoncer une solution insatisfaisante.

Encore une fois, je ne sais de quel côté nous avons le plus à cœur le service public. Pour ma part, je suis très fier en tant que président des Hauts-de-Bièvre, d'avoir mis en place une desserte en transport collectif pour des milliers de voyageurs qui habitent la Cité-jardin. Nous pouvons vraiment être fiers de cette réalisation maintenue en dépit de vos critiques à cette époque.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Lors de mon intervention sur les PAV, je n'ai jamais dit être opposée à ce dispositif. Selon nous, il

s'agit d'une bonne mesure réclamant cependant des améliorations. Vous auriez pu reconnaître le souci en accord avec nous.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

C'est ce que j'ai dit.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Non, vous avez commencé votre intervention en nous reprochant d'être opposés à ces PAV.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez fini votre intervention en déclarant que cette solution n'avait pas été bonne. J'ai tout simplement repris votre propos. Je demanderai d'ailleurs à Madame DELAUNE de vérifier dans le compte-rendu.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Vous avez très bien compris le sens de mon intervention. Nous ne sommes pas contre ce dispositif, nous réclamons des améliorations, tout comme vous.

Cette remarque vaut également pour le Paladin. A l'époque, les élus de l'opposition ne s'y sont jamais opposés ; nous avons simplement demandé que soit étudiés les lignes et leur fonctionnement. Si ce Paladin fonctionne désormais correctement, nous nous en réjouissons tout comme vous.

Ne partez pas du principe que nous sommes opposés à un projet, parce que nous proposons des améliorations.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisqu'ils sont publics, je vous renvoie aux comptes-rendus des séances de Conseil municipal lorsque le Paladin a été mis en œuvre. Vous y verrez indiqués les noms des intervenants et la teneur de leurs propos estimant, par exemple, scandaleux de voir circuler des bus à vide, et de gaspiller ainsi l'argent public. Je vous renvoie donc aux déclarations des uns et des autres. Pour ma part, j'ai pour habitude d'assumer les miennes, même si elles ont été prononcées au sein de ce Conseil dix ou quinze ans auparavant.

Chacun peut progresser dans sa réflexion mais je souhaite vous voir le reconnaître. Aujourd'hui, vous pouvez fort bien ne plus vous opposer au Paladin ; mais ne me dites pas qu'à l'origine, vous considériez ce projet bénéfique. A l'époque, puisqu'il ne s'agissait pas d'une décision municipale, vous n'aviez pas voté : mais une opposition ne s'exprime pas seulement au travers d'un vote. Je vous renvoie donc une fois encore aux prises de positions de l'époque par certains élus qui siègent toujours aujourd'hui.

Nous avons pris acte de ce rapport d'activité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

VIE ASSOCIATIVE

Rapport annuel d'activités et comptes 2010 l'association « Comité de soutien aux Jumelages de la ville de Châtenay-Malabry », dite Comité de Jumelage.

Rapport présenté par Madame Janie Noëlle HELIES, Conseillère Municipale Déléguée

Lors de la séance du 18 décembre 2002, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association Comité de Jumelage.

Dans le cadre de la réglementation et en application de l'article 3 de ladite Convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport d'activité annuel.

Par courriel en date du 21 octobre 2011 le comité de jumelage a transmis le rapport d'activités à la Ville et ses comptes 2010.

Je vous rappelle qu'au titre de l'année 2010, l'association Comité de Jumelage a bénéficié d'une subvention de **75 000 euros**.

Le rapport moral et le rapport financier 2010 ont été approuvés à l'unanimité lors de la dernière Assemblée Générale.

Ce rapport est présenté pour information au Conseil municipal. Aussi, je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport d'activité dont les principaux éléments sont les suivants :

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2010

➤ **Cours de langues :**

Les langues dispensées pour les adultes sont les suivantes :

- l'anglais : 10 cours
- l'allemand : 4 cours
- l'espagnol : 5 cours
- l'italien : 5 cours

Concernant les enfants de la grande section de maternelle au CM2, le Comité de Jumelage propose 7 cours d'anglais.

Concernant les adolescents, le Comité de Jumelage propose 3 cours d'anglais de la 6^{ème} à la Terminale. Le Comité de Jumelage a ouvert les cours d'adultes d'allemand, d'espagnol et d'italien aux élèves de 1^{ère} et Terminale.

Début mars 2011, le Comité de Jumelage totalise 305 apprenants, (dont 216 adultes, 27 adolescents et 62 enfants) qui suivent ces cours, animés par 8 professeurs. 30 % des apprenants sont des jeunes (enfants et adolescents).

➤ **Echanges d'habitants**

Le **Citizen Bus** a eu lieu à Wellington du jeudi 29 avril au dimanche 2 mai 2010, composé de 33 personnes. Les maires de Châtenay-Malabry et de Wellington ont renouvelé le serment de jumelage pendant la cérémonie organisée pour fêter le 10^{ème} anniversaire du jumelage entre nos deux villes.

Le **Bürgerbus** a eu lieu à Châtenay-Malabry durant le week-end de l'Ascension : du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2010 (37 personnes, dont 16 philatélistes).

Le 1^{er} **Cittadinibus** avec l'Italie a eu lieu à Châtenay-Malabry lors de la signature officielle du Jumelage du 9 au 12 décembre. 17 italiens ont participé et 11 châtenaisiens les ont accompagnés pour les excursions à Paris (Arc de Triomphe, Musée de l'Orangerie) et village de Noël à Châtenay-Malabry.

➤ **Échanges scolaires**

- **Avec l'Allemagne :**

Un échange scolaire entre les écoles élémentaires « les Mouilleboeufs » de Châtenay-Malabry et « la Grundschule » de Bergneustadt a été organisé : du 13 au 15 avril 2010 à Châtenay-Malabry et du 3 au 7 mai 2010 à Bergneustadt. Le groupe allemand, composé de 21 élèves et 4 adultes, est venu en car et n'avait donc qu'une seule journée possible pour les excursions.

- **Avec l'Angleterre :**

Du 22 au 28 mars 2010, 31 élèves du « groupe scolaire Sophie Barat » sont allés visiter leurs correspondants du « Blessed Robert Johnson Catholic College » à Wellington. L'échange retour a eu lieu à Châtenay-Malabry du 8 au 12 juin.

Du 21 au 25 juin 26 élèves du professeur d'anglais Gilles Agrinier du « Collège Léonard de Vinci » sont allés à Wellington, accompagnés de 4 adultes, ont visité Londres et passé une journée avec les élèves du professeur de français Laurianne Martin du « Charlton School ».

➤ **Activités des jeunes Européens**

8 stagiaires allemands, âgés de 16-17 ans, sont venus à Châtenay-Malabry du dimanche 17 janvier 2010 au samedi 30 janvier 2010.

Une jeune lycéenne de Bergneustadt a suivi les cours au « Lycée Mounier » dans une classe de 2^{nde} de septembre 2010 à fin janvier 2011.

➤ **Action Tiers-Monde (projet tripartite)**

Bergneustadt a la charge de la coordination du projet de soutien d'une ONG agissant au Sénégal pour trois ans : de 2010 à 2012. Ce projet est commun à trois villes jumelles: Landsmeer, Bergneustadt et Châtenay-Malabry. Il s'agit d'un projet venant en aide aux enfants par la scolarisation et la santé.

Les 3 villes jumelées vont dépenser un total de 10.000 € par an. Armelle Gailly, pilote de ce dossier, a eu de bonnes impressions sur le travail et les projets réalisés par l'ONG.

➤ **Forum des Associations**

Il s'est tenu toute la journée du samedi 4 septembre avec toujours un énorme succès : plus de 150 personnes renseignées, plus de 100 dossiers d'inscription aux cours de langues ont été distribués.

➤ Nouveaux jumelages

Une délégation municipale composée de 5 personnes, dont Monsieur le Maire, s'est rendue du 22 au 24 mai à Bracciano en Italie.

En conséquence, Châtenay-Malabry s'est jumelée avec cette ville italienne : **Bracciano**, située à 30 km au nord-ouest de Rome, à proximité d'un lac volcanique, est surplombée par un vieux château médiéval, l'environnement culturel est exceptionnel. Plusieurs associations italiennes sont intéressées pour échanger.

La signature officielle du jumelage franco/italien a eu lieu à Châtenay-Malabry le samedi 11 décembre 2010. A cette occasion, près de 400 châtenaisiens ont assisté à une grande fête organisée au Pôle Culturel de Châtenay-Malabry.

➤ Rencontres musicales

Landsmeer : La chorale châtenaisienne **Vocalitas**, composée de 42 personnes, s'est rendue en car à Landsmeer, accompagnée par une petite délégation municipale, à laquelle Monsieur le Maire a participé du 3 au 5 mars.

Châtenay-Malabry : **Fête de la Musique** : le groupe « Coro polifonico » de Bracciano, composé de 27 chanteurs et le « Big Band » de Bergneustadt, composé de 26 musiciens ont participé à la Fête de la Musique à Châtenay-Malabry et ont séjourné du 19 au 22 juin.

Bracciano : **Vocalitas**, composée de 45 personnes, s'est rendue par avion en Italie, à Bracciano du 8 au 10 octobre. Vocalitas a participé au 4^{ème} festival de « canto corale » à Bracciano.

➤ Rencontre sportive

Le groupe A.S.V.C.M. section volley de Châtenay-Malabry s'est rendu à Landsmeer du 4 au 7 juin pour participer à un tournoi avec l'équipe de volley néerlandaise.

➤ BUDGET

L'ensemble des dépenses de l'association s'est élevé à 177 737 Euros et l'ensemble des recettes à 164 937 Euros.

Soit un résultat d'exploitation de – 12 800 € qui porte le résultat cumulé au 1^{er} janvier 2011 à 7 098 euros.

Par ailleurs, il est nécessaire de préciser qu'en dehors de la subvention proprement dite, la Ville met à disposition à titre gracieux les locaux nécessaires au fonctionnement du Comité de Jumelage, conformément à la convention d'objectifs précitée.

Je vous demande bien vouloir prendre acte de ce bilan.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Il me semble important d'accentuer l'action du comité de jumelage sur deux points en particulier. Le premier porte sur les actions Nord – Sud avec une action de ce type menée au Sénégal et mentionnée dans le rapport. Il paraît intéressant d'évoquer davantage cette action afin d'en comprendre les tenants et les aboutissants : d'autres actions peuvent certainement être développées dans ce sens.

Le deuxième point concerne l'échange avec deux écoles municipales : la Ville doit soutenir ce type d'échanges, ainsi que le développement des langues dès l'école primaire. Cette action nous paraît d'autant plus importante que nous observons comment cet échange a suscité l'envie d'apprendre l'allemand. Pourtant, aujourd'hui, cette langue est de moins en moins choisie par les jeunes. Nous aimerions que cette opportunité soit offerte à l'ensemble des enfants de primaire ; au moins une classe par établissement, afin de justifier l'importante subvention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

En tant que président du comité de jumelage, Monsieur MARTNERIE complètera éventuellement ma réponse.

Pour commencer, je vous remercie de souligner combien ce jumelage se révèle bénéfique pour les enfants d'âge primaire. En effet, cette action est issue de notre volonté, puisque le Comité de jumelage s'occupait depuis longtemps, uniquement d'adultes ou de jeunes collégiens. En début de mandat, nous avons pris l'engagement d'étendre ces échanges au niveau des écoles élémentaires à notre charge. Monsieur MARTNERIE et Madame HELIES se sont donc employés à mettre en œuvre cette mesure.

Toutefois, ce type d'échange demeure difficile à mettre en œuvre. Il est d'abord nécessaire de trouver les enseignants, d'autant que des enfants de cet âge réclament davantage d'encadrement que les collégiens. En outre, les parents peuvent aussi parfois exprimer certaines réserves, justement en raison de l'âge des enfants.

A moins d'augmenter les charges du budget de la ville, nous devrions revoir le dispositif dans son ensemble pour permettre à une classe par école d'en bénéficier. Cet échange doit peut-être se substituer aux classes de nature, classes découvertes, etc. Aux côtés des classes mer, neige ou volcan, nous pourrions intégrer des classes langues. Toutefois, avant d'en arriver là, nous devons peut-être laisser le temps au dispositif de s'inscrire dans les habitudes des deux côtés ; car il ne s'agit pas seulement d'envoyer des enfants châtelnaisiens dans d'autres pays, il convient également de recevoir les enfants étrangers. Cet échange peut ainsi poser certains problèmes par rapport aux autres types de classes puisque certaines familles ne souhaitent pas accueillir des enfants. Nous devons donc poursuivre ce travail et nous pourrions peut-être développer la participation.

Concernant les actions Nord – Sud, depuis que nous sommes jumelés avec Bergneustadt et Landsmeer, nos trois villes ont développé ce soutien à des pays du sud par l'intermédiaire d'ONG. Néanmoins, pour développer ce type d'actions, une volonté commune à nos partenaires est nécessaire. A partir du moment où nous travaillons ensemble depuis des années –bien avant même que nous arrivions en mairie-, nous devons rester au diapason et continuer de la sorte. Nous-mêmes, connaissons quelques difficultés comme nous l'avons évoqué au début de ce Conseil, mais nous

restons parmi les pays européens les moins exposés. Si l'Allemagne semble relativement épargnée, les Pays-Bas sont touchés : en effet, des communes ont même cessé complètement de financer et subventionner leurs comités de jumelage. Ce type d'échanges est donc pris en charge totalement par les habitants. Les difficultés ne sont donc pas propres à Châtenay et elles peuvent même paraître supérieures dans d'autres pays.

Nous prenons acte de ce rapport.

Nous continuerons à travailler en ce sens, d'autant qu'une partie de l'opposition considère cette action bénéfique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

VIE ASSOCIATIVE

Approbation de la convention entre la Ville et l'association "Châtenay-Malabry en Fêtes" relative à l'organisation du village de Noël du 7 au 11 décembre 2011.

Rapport présenté par Madame Lise CHINAN, Adjointe au Maire

La présidente de « Châtenay-Malabry en fêtes » propose à la Ville de réaliser, du 7 au 11 décembre 2011 la douzième édition du Village de Noël dans le Parc du Souvenir Français. 35 artisans installés dans les chalets proposeront des objets de décoration, des dégustations et produits du terroir pour la majorité des spécialités de l'Est de la France, thème proposé par la Châtenaisienne Ursula Prin et choisi par les Châtenaisiens lors de la création du Village de Noël. Seront organisées les animations habituelles comme les balades en calèche, les photos avec le Père Noël, la balade de Saint Nicolas, le feu d'artifice, la traditionnelle piste de luge et de ski ainsi que la patinoire (en synthétique). Toutes les animations sont gratuites sauf le manège qui est gratuit toute la journée du jeudi.

Le budget prévisionnel 2011 présenté par l'association est de 180 000 euros.

La Ville a attribué à l'association une subvention à hauteur de 80 000 euros, lors du vote du budget primitif 2011.

Comme chaque année, l'association a également fait auprès du Conseil Général une demande de subvention, soumise en commission permanente le 19 septembre dernier. Cette dernière a attribué une somme de 18 000 euros à l'association.

L'association sollicite également, pour pouvoir mener à bien cette animation, le prêt de matériels, la mise à disposition de personnels municipaux et l'autorisation d'occuper le Parc du Souvenir Français, à titre gratuit.

Le projet présenté ayant un intérêt communal qui n'est plus à démontrer, je vous propose d'adopter la convention d'objectifs ci-annexée au projet de la présente délibération et dans laquelle les droits et obligations des deux parties sont explicités.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame DELAUNE, puis Madame FRANCHET.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pour les mêmes raisons que les années précédentes, et parce que nos remarques ne sont pas prises en compte, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Le rapport précise combien l'intérêt communal du projet n'est plus à démontrer. Avec deux subventions de 80 000 et de 18 000 euros de la commune et du Conseil général, le prêt du matériel, la mise à disposition du personnel municipal, la maintenance du parc, l'usage des fluides, l'impact sur l'environnement avec la production de neige et puisque qu'il s'agit de la douzième édition, le moment est peut-être bien choisi pour effectuer la démonstration de l'intérêt communal de ce projet.

Avec un budget prévisionnel de 180 000 euros, nous devons au minimum y réfléchir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je prends donc acte de l'abstention d'une partie de l'opposition, puisque Madame FRANCHET votera peut-être contre...

(Intervention hors micro de Madame FRANCHET précisant son intention de s'abstenir)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

L'intérêt communal semble évident. Durant les quatre jours de ce village de Noël, il vous suffit de vous rendre sur place régulièrement et d'observer la fréquentation. Nous enregistrons ainsi un nombre très important de visiteurs, même si nous éprouvons quelques difficultés à l'estimer précisément, faute de tickets d'entrée. Et même si depuis douze ans, ce village a atteint une certaine renommée, drainant des visiteurs issus de villes voisines, il s'agit en grande partie de parents et d'enfants de Châtenay-Malabry.

Parler de piste de ski, me semble un peu exagéré puisqu'elle mesure quelques dizaines de mètres. Lorsque je vois combien les enfants issus de certains quartiers, sont heureux, à mes yeux, cette manifestation répond totalement à l'intérêt communal. Toutefois, je ne connais pas votre définition de l'intérêt communal. Cette manifestation offre des moments de joie, de convivialité et de détente en famille dans un contexte de plus en plus difficile. Nous ne sommes pas obligés de tout suspendre dans un moment de difficulté. Au contraire, de tels moments de difficultés économiques ne me semblent pas appropriés pour arrêter ce village de Noël même s'il en coûte à la Ville 80 000 euros.

Deuxièmement, cette manifestation permet également de brasser nos populations et de favoriser le partage. Puisque vous êtes élue, vous connaissez bien notre ville. Vous le savez les quartiers sont très marqués avec des différences sociales importantes. Dans des moments de difficultés, il me paraît donc important que nos populations puissent se retrouver dans les mêmes lieux au même moment pour partager. Là encore, il s'agit d'intérêt communal. Le rôle du maire ne consiste pas à diviser les populations, mais à veiller à leur cohabitation pour former une identité communale entière. Je pourrais ainsi multiplier les exemples, Madame, pour vous démontrer l'intérêt

communal, tel que nous l'entendons du moins.

Néanmoins, les réticences à cette manifestation me semblent de moins en moins fortes. Dans vos intentions de votes, comme dans vos interventions, vous paraissez de moins en moins virulents. Là aussi, je vous invite à vous reporter à d'anciens comptes-rendus de conseils municipaux, pour lire des interventions beaucoup plus dures et musclées sur cette manifestation.

En conclusion, l'intérêt communal me semble indéniable. En tous les cas, une subvention communale de 80 000 € sur un budget de 180 000 euros, ne me semble pas excessive au regard des nombreux apports de cette manifestation.

La vie d'un Maire est ainsi émaillée par des faits marquants, des petites choses que vous conservez en mémoire. Voilà quelques années, nous étions une des premières villes en région Ile-de-France à organiser ce village, même si, aujourd'hui, de nombreuses communes, de toute couleur politique, nous ont copiés. La presse radiophonique et écrite avait réalisé un reportage sur notre village de Noël. J'ai alors souvenir d'un petit gamin de la cité-jardin de la Butte rouge auquel les journalistes demandaient où il avait appris à skier : tout fièrement, il a répondu « mais à Châtenay-Malabry ! ». Cette petite phrase demeurera gravée parmi mes souvenirs de Maire.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »
LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS***

CULTURE

Bilan annuel d'activités et comptes annuels de l'association Centre d'Action Cinématographique LE REX – Année 2010.

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Lors de sa séance du 12 décembre 2005, le Conseil municipal a approuvé une nouvelle convention d'objectifs et de moyens liant la ville et l'association « CAC LE REX » pour une période de trois ans, cette convention étant renouvelée par tacite reconduction.

Dans le cadre de la réglementation, et en application de l'article 8 de ladite convention, l'association doit rendre compte de l'utilisation des moyens financiers et matériels mis à disposition en présentant au Conseil municipal son rapport d'activités annuel.

L'association « CAC LE REX » a bénéficié, au titre de l'année 2010, d'une subvention de 418 500 euros. Cette subvention peut être analysée en trois parties :

- | | |
|---|-----------|
| • subvention de fonctionnement : | 347 000 € |
| • subvention pour le Festival « Paysages de cinéastes » : | 50 500 € |
| • subvention contrat de ville (festival y compris) : | 21 000 € |

BUDGET

Le compte de résultat de l'association, certifié par le Commissaire aux comptes et un expert-comptable, fait apparaître les éléments suivants :

- | | |
|---|-----------|
| • Montant des produits d'exploitation : | 890 272 € |
| • Montant des charges d'exploitation : | 932 845 € |

- Résultat d'exploitation : - 42 573 €
- Résultat cumulé au 01/01/2011 - 24 795 €

En 2010, les subventions de la Ville (hors crédits « politique de la ville ») ont représenté 45 % des produits d'exploitation hors aides indirectes sous forme de prise en charge de communication ou prestations de service diverses. Toutefois la totalité des aides (Ville, Politique de la Ville, Conseil Général des Hauts-de-Seine, Conseil Régional Île-de-France, Union Européenne (Europa Cinéma), CNC, DRAC Île-de-France, Canal+, Éducation Nationale, AFDAS, Apprentissage, etc.) a représenté un montant de 557 792 €, c'est-à-dire 63 % des produits d'exploitation, constatant une diminution de 3,14 % (notamment par une baisse de la subvention du Conseil régional d'Île-de-France).

L'Association génère des recettes propres liées à l'activité : billetterie, animations, location de salles, boissons, glaces, affiches, pour un total de 284 978 €, c'est-à-dire 32 %, du total des recettes. En ce qui concerne la billetterie, on peut constater une augmentation d'un peu plus de 9 % en recettes.

Activités 2010

Depuis sa réouverture en décembre 2005, le Rex dispose de 2 salles (salle 1 : 203 places orchestre et 192 places balcon + 10 places pour personnes à mobilité réduite ; salle 2 : 142 places + 4 places PMR). En 2010, 73 530 spectateurs ont fréquenté le Rex (contre 70 112 en 2009), ce qui fait une augmentation de 4,9 % du nombre de spectateurs.

Modifications

Plusieurs modifications structurelles se sont produites en 2010, notamment le changement de Présidence. Mme Marie-Claude LARRAUFIE, membre et secrétaire du Conseil d'Administration, a été élue Présidente lors du CA du 25 novembre 2010. Elle a succédé à Mme Françoise POULIQUEN.

Par ailleurs, la Directrice du Rex a demandé à quitter ses fonctions. Afin d'assurer une poursuite sans interruption de la direction, un co-directeur a été nommé, lequel a pris la direction pleine et entière en février 2011.

Chiffres

En 2010, le REX a diffusé, toutes activités confondues, 224 films qui ont cumulé 73 782 entrées (dont 352 places non comptabilisées CNC, c'est à dire. pour des films sans visa, notamment pendant le Festival), soit une augmentation de plus de 3 670 entrées par rapport à l'année 2009 (+ 4,9%).

Ceci s'explique par la qualité de la programmation d'une part et les très bons résultats de films « porteurs » d'autre part. Sans oublier, le rayonnement de notre cinéma municipal au-delà des limites du territoire de Châtenay-Malabry.

Ainsi, 12 films ont dépassé la moyenne de 1 000 entrées par film dont, entre autres : « *Harry Potter et les reliques de la mort* », « *Une vie de chat* », « *Océans* », « *Shrek 4* », « *Invictus* », etc.

Une majoration générale des tarifs de 10 centimes a été votée par le CA au cours de l'année 2010, sans que cela ait eu une influence sur la fréquentation.

Programmation, classement et labels

Sur les 224 films programmés en 2010, 54 (25%) l'ont été en « sortie nationale » et 18 (8%) en « avant-première ».

Le CNC, ayant classé le Rex « Art et Essai », le cinéma s'attache à répondre aux désirs des spectateurs et à susciter leur curiosité pour des œuvres particulières, différentes. Ainsi, sur la totalité des œuvres présentées :

- 43 films sont recommandés « Jeune Public »
- 30 films « Recherche et découverte »
- 13 films « Patrimoine et répertoire »

De ce fait, le Rex a obtenu les trois labels « Art et essai » : « Jeune Public », « Recherche et découverte » et « Patrimoine et répertoire ».

De même, l'engagement dans la défense du cinéma européen lui vaut, à nouveau, le label « Europa Cinéma ».

Animation

Pour que le cinéma vive, il ne suffit pas de projeter des films mais de construire toute une politique d'animation autour par l'organisation de rencontres avec des réalisateurs, des débats autour de thématiques spécifiques.

Durant l'année 2010, le Rex a organisé trois « Rencontres-Débats », c'est-à-dire une projection, suivie d'une rencontre avec le réalisateur. Il a également participé au festival « les Eternels de Télérama » et a proposé, dans ce cadre, cinq films appartenant au Patrimoine cinématographique, suivis de débats avec les distributeurs.

D'autres actions sont récurrentes telles que « Femmes et Cinéma » ; la participation à « La Semaine de la Femme » ; « Mémoire du Cinéma », animé par Jacques Simon avec différents cycles ; les « Rendez-vous du mardi », offrant la possibilité à des publics défavorisés de venir voir des films et, enfin, en partenariat avec l'ANDRA : « Controverses ».

D'autres actions sont organisées en partenariat avec l'IDSU, comme « Que vive la Banlieue », un accueil du « Café des Parents » ou encore le CLIP ou la présentation et évaluation du CUCS.

Par ailleurs, le Rex accueille différents événementiels, tels que l'Arbre de Noël du CCAS, le Noël des enfants des agents municipaux, le Noël des Écoles en alternance avec le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine, les CLSH ou encore, le spectacle de Noël des structures Petite enfance de la ville.

La vie associative locale n'est pas oubliée avec l'accueil de l'association « La Parentèle », l'Assemblée générale de l'UNRPA et le Ciné-club de l'Ecole Centrale. Ces accueils sont toujours accompagnés de projections de films.

Le Rex est membre du Vivier des entreprises et, dans ce cadre, peut proposer des formules adaptées pour les entreprises locales.

Actions Jeunes Publics

Le rôle du Rex est d'amener les publics à découvrir des films et à participer ainsi à une formation culturelle. Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées dont « Les Avant-premières Jeune Public » ; « Le Cinéma des P'tits Bouts » pour les enfants de 18 mois à 4 ans ; « Les Ciné-Goûters », en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, basé sur un concept simple : 1 film, 1 animation, 1 goûter ; « Le Ciné-Jeunes » pour les jeunes à partir de 13 ans avec un tarif préférentiel de 2 € 50 ; « Jury Jeunesse du Festival » et, enfin, « L'Atelier », en collaboration avec le Centre social Lamartine.

Les publics scolaires

De la même façon, le Rex s'inscrit dans différents dispositifs de promotion du cinéma dans le cadre du milieu scolaire avec « Ecole et Cinéma » et pour lequel le Rex est coordinateur dans les Hauts-de-Seine, « Collège au Cinéma », « Lycéens au Cinéma » et « Résonances ».

Le 9^{ème} Festival « Paysages de Cinéastes » a eu lieu du 3 au 12 septembre 2010, avec plus de 40 films présentés, une compétition internationale de huit longs-métrages, une compétition de courts-métrages, des avant-premières.

L'année 2010, fut, pour le Cinéma municipal le Rex, une excellente année, grâce aussi à une équipe professionnelle, qui l'anime tout au long de l'année.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte du rapport annuel d'activités et des comptes certifiés 2010 de l'association Centre d'Action Cinématographique Le Rex.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous reconnaissons chaque année l'excellente programmation du cinéma Le Rex. Cette année encore. Toutefois, nous nous interrogeons également sur un certain nombre d'événements survenus durant la saison 2010-2011. Ils apparaissent, en partie, dans ce rapport transmis en Conseil municipal, mais de manière plus complète, dans le dossier transmis à l'assemblée générale de l'association, le 5 novembre 2011, à laquelle vous participiez.

L'association Le Rex est aidée à plus d'un titre par la ville de Châtenay-Malabry : mise à disposition à titre gratuit des locaux, prise en charge des fluides et charges diverses du bâtiment et enfin, une subvention s'établissant, en 2010, à 418 500 euros. Cette somme importante justifie que chaque citoyen et chaque élu municipal puisse examiner de près l'utilisation de ces deniers publics, par cette association.

Nous nous sommes ainsi particulièrement intéressés aux 100 000 euros de charges exceptionnelles enregistrés en 2010. Pour rappel, l'année précédente, ces charges s'élevaient à 249 euros. Dans le rapport, il est question d'une rupture à l'amiable avec la directrice : le terme exact de cette procédure est « une rupture conventionnelle ». Cette procédure de rupture du contrat de travail est à l'initiative du salarié : elle ne constitue pas un droit pour le salarié devant effectuer sa demande.

L'employeur doit alors donner son accord ; d'autant plus que cette procédure de rupture conventionnelle représente un coût pour l'employeur correspondant, au minimum, à celui d'un licenciement.

Il m'a été confirmé que les 100 000 euros de charges exceptionnelles étaient en fait principalement liés au montant de l'indemnité de rupture conventionnelle de l'ancienne directrice. Comme beaucoup de personnes ayant assisté à l'assemblée générale, nous sommes très surpris par ce montant faramineux. En réalisant le calcul selon la convention collective applicable, l'employeur de cette personne a semble-t-il payé une indemnité bien plus élevée que celle exigible. Non seulement, il est accordé une rupture conventionnelle, mais de plus, la somme attribuée au salarié se révèle bien plus élevée que le minimum légal. Cette association est-elle si riche pour se permettre de telles dépenses ? A priori non, puisqu'elle accuse justement en 2010 un déficit. Comment expliquez-vous cette rupture conventionnelle de luxe ?

Par ailleurs, un contrat de prestation de services a été passé en 2011 avec l'ancienne directrice, dans le mois suivant la fin de son contrat de travail, et pour un montant avoisinant les 30 000 euros. Naturellement, aucune mise en concurrence n'a été opérée. Un tuilage avait été prévu avec le nouveau directeur supposé prendre la direction pleine et entière en février 2011. Pourquoi un contrat de prestation d'un tel montant s'avérait-il nécessaire ? D'autant plus que ce contrat a été passé avec l'ancienne directrice ayant demandé à quitter ses fonctions pour des raisons personnelles. Dans ces conditions, nous ne devons pas nous étonner de voir le nouveau directeur démissionner de son poste : il n'est pas vraiment directeur puisque l'ancienne directrice est toujours présente. D'ailleurs, la présidente vient également de démissionner ; à croire que l'air devient irrespirable au sein du Rex.

Pour défendre ces décisions, vous n'avez cessé de répéter combien celles-ci étaient légales. En effet, elles le sont effectivement, mais elles n'en restent pas moins scandaleuses. Au regard de l'état des finances de la ville, voir la subvention municipale gaspillée de la sorte reste inadmissible. Malheureusement, cette situation n'est pas terminée. Le contrat de prestation de l'ancienne directrice arrivant à son terme en mars 2012, n'est-il pas envisagé de repasser un contrat pour un montant encore plus élevé ?

Nous demandons solennellement ce soir que la Municipalité intervienne auprès de cette association afin de mettre un terme à cette gestion déplorable. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher de penser que finalement, le projet de la Municipalité au prétexte de déficits successifs consiste peut-être, à moyen terme, de privatiser ce cinéma.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Lorsque je vous aurais répondu, vous retirerez, je l'espère, vos termes tels que « montant faramineux », « décision scandaleuse » ou « inadmissible ».

A l'inverse de ce que vos propos laissent supposer, vous n'étiez pas présente lors de l'assemblée générale. Une personne a pris la parole lors de cette assemblée : celle-ci n'est même pas châtenaisienne puisqu'elle habite Wissous. Nous mesurons ainsi l'attrait de notre cinéma puisque nous recensons des adhérents de villes voisines appartenant à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Je trouve cependant gênant d'évoquer la situation d'une personne en séance publique. Vous auriez

ainsi pu m'écrire comme vous le faites parfois. J'aurais alors pu vous répondre par écrit, évitant de la sorte de porter certains éléments sur la place publique. Vous en avez décidé autrement, et nous allons donc évoquer cette affaire publiquement.

La directrice du Rex occupe ce poste depuis bientôt 30 ans. La commune de Châtenay-Malabry était jusqu'à présent très fière de son cinéma, me semble-t-il. Combien de fois ai-je entendu dire que nous devons ce cinéma à Jean VONS ? L'ancien Maire l'avait racheté alors qu'il était voué à disparaître ou à devenir privé. Combien de fois ai-je entendu dire que nous devons la renommée de ce cinéma aussi à Madame Marianne PIQUET ?

Pour ma part, je cite le nom de la directrice que vous évoquez. Je vais jusqu'au bout puisque vous avez voulu porter cette question sur la place publique. Marianne PIQUET s'est révélée une formidable directrice et vous venez encore de vous féliciter de la programmation. Lorsque vous évoquez l'ancienne directrice c'est bien d'elle qu'il s'agit puisqu'il n'y en a qu'une !

Qu'est-il arrivé ? Madame PIQUET a été atteinte d'une maladie grave, d'un cancer. Après avoir passé trente années à la tête de notre cinéma, elle ne voulait pas nous laisser sans directeur du jour au lendemain. Animer un cinéma municipal et animer un cinéma privé sont deux choses très différentes. Dans ce dernier cas, il suffit simplement de diffuser des films grand public. En revanche, dans un cinéma public, il existe tout le travail indiqué dans le rapport, avec les scolaires, avec l'IDSU... Le cinéma est aussi labellisé « art et essai », « recherche et cinémas » « Europa » pour parvenir à un juste équilibre. Nous voyons combien un cinéma public exige ainsi un travail beaucoup plus important qu'une simple salle privée.

Ainsi, au regard de son état de santé, la directrice nous a saisis en nous indiquant qu'elle ne pouvait plus physiquement assumer un certain nombre de tâches

(Intervention hors micro de Madame DELAUNE)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il ne fallait pas porter cette histoire sur la place publique ! A présent, vous allez assumer jusqu'au bout la réponse !

Vous savez m'écrire, vous savez venir me voir quand vous le voulez : volontairement, vous avez mis cette question sur la place publique. Vous l'assumerez ! Y compris vos propos qualifiant cette situation « d'inadmissible » ou de « scandaleux » de « somme famineuse ». Vous l'assumerez dans le compte-rendu et devant tous les Châtenaisiens ; en particulier ceux appartenant à votre électorat, puisqu'il ne me semble pas être la personne qui a engagé Madame PIQUET.

Compte tenu de sa santé, des traitements lourds, cette dame ne pouvait plus effectuer toutes les tâches. Elle ne voulait pas malgré tout que le Rex se retrouve du jour au lendemain sans directeur.

En effet, en dépit des difficultés liées aux salles de cinéma, le Rex voit sa fréquentation augmenter nettement ces dernières années mais cette fréquentation peut aussi très vite chuter. L'ensemble du conseil d'administration a décidé de recruter une personne. Dès le départ, il a été prévu que cette personne s'occuperait d'un certain nombre de tâches comme la gestion du personnel, gérer le quotidien ou la programmation. Le nouveau directeur l'a lui-même reconnu, il ne disposait pas forcément dans les premiers temps de toutes les compétences. En outre, il ne connaissait pas tous

les réseaux nécessaires, ne serait-ce que pour l'organisation du festival du film. Dans ce contexte, il a donc été décidé une codirection dans un premier temps. A la suite de cette codirection, lorsque le directeur devait prendre pleinement les rênes, il a souhaité être encore accompagné. Cette codirection comportait un délai de mise à l'épreuve de six mois.

Au terme de ce délai, des indemnités sont intervenues, totalement légales dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Lorsque vous déclarez que nous n'avons pas pris soin des deniers publics avec « *cette rupture conventionnelle de luxe* », vous commettez une erreur. C'est totalement faux ! Avant de proclamer certaines choses, renseignez-vous.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je vous demande tout simplement la justification, Monsieur le Maire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vous ai pas interrompue, ayez la politesse d'agir de même. Vous ne demandez pas de justification vous affirmez « *c'est scandaleux !* », « *rupture de luxe* ».

Un cabinet d'avocats ainsi que nos propres services juridiques ont étudié le coût d'une mise à la retraite anticipée, le coût d'un licenciement et le coût d'une rupture conventionnelle. Si vous le souhaitez, Madame, je tiens à votre disposition les conclusions de cette étude avec les trois montants. Vous constaterez alors que le montant de la rupture conventionnelle se révèle le moins élevé des trois pour l'association le REX.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous continuez à dire non. Je ne vous permets pas aujourd'hui de nier alors que vous ne disposez pas des chiffres sous les yeux.

Une rupture conventionnelle permet un accord entre les parties. Dans cet accord, une des deux parties peut décider d'avoir moins que la somme à laquelle elle a droit, c'est ce qu'a fait la Directrice. D'autre part, je ne vois pas comment nous pourrions licencier une personne en congé longue maladie et souffrant d'un cancer. En effet, pour un licenciement il faut une faute, contrairement à la rupture conventionnelle. Expliquez-moi donc, comment juridiquement et légalement nous aurions pu procéder à un tel licenciement. Quelle était la faute de la directrice ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Excusez-moi. L'indemnité de rupture conventionnelle est égale à l'indemnité de licenciement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, je ne vous ai pas coupée, je vous demande donc de m'écouter jusqu'au bout puisque vous avez tout mis sur la place publique.

Nous ne pouvions donc pas procéder à un licenciement puisqu'il n'avait pas de base juridique ; lequel se serait de toute façon révélé plus onéreux, comme nous vous le démontrerons. D'autre part, puisque vous évoquez des conventions collectives, sachez que les conventions se rapportant à ce métier sont très avantageuses. En outre, elles s'appliquent à un salaire et aux dispositions prévues dans un contrat. Or, ce contrat n'a pas été signé par moi. Dans un contrat, il peut ainsi exister des clauses en cas de licenciement dépassant même les conventions collectives. Ce contrat a ainsi été signé par un maire socialiste, Jean VONS, très avantageux pour la directrice. Malheureusement, vous ne pourrez plus lui demander des comptes, puisqu'il nous a quittés voilà quelques années. Je ne suis cependant pas responsable du contenu et des clauses de ce contrat.

Nous vous communiquerons les différents éléments.

D'autre part, Madame PIQUET n'avait pas atteint l'âge de la retraite et nous aurions dû mettre en place une retraite anticipée. L'association n'avait pas suffisamment provisionné les retraites : nous aurions donc dû provisionner d'un coup, son départ à la retraite anticipée. Avec trente années d'ancienneté, ce départ aurait coûté plus cher que le dispositif retenu.

Vous vous demandez ce qui va se passer aujourd'hui ? Le directeur actuel ne démissionne pas contrairement à ce que vous avez indiqué : vos informations sont totalement erronées puisque nous allons procéder également avec lui, à une rupture conventionnelle. S'il démissionnait, il ne toucherait aucune indemnité. Grâce à la rupture conventionnelle, il pourra obtenir l'allocation chômage. Cette personne bénéficiera d'indemnités calculées en fonction de son ancienneté.

A ce sujet, la vous avez raison. Nous devons effectivement examiner avec l'association et un certain nombre de ses dirigeants, comment nous pouvons analyser la situation car ce Monsieur ayant passé un peu plus d'un an au REX, réclamait en rupture conventionnelle davantage que pour un licenciement. Cette requête étant totalement anormale, elle n'a pas été acceptée.

Comment expliquer cette rupture conventionnelle ? Je ne souhaite pas entrer dans la vie de l'association mais je peux vous dire que, non seulement, le Directeur considérait avoir encore besoin d'aide puisque le renouvellement du contrat de l'ancienne directrice répond à sa demande. Qu'un nouveau directeur réclame de l'aide durant six mois, je peux le comprendre. Mais je ne comprends pas que l'année suivante, il demande à être aidé à nouveau et encore l'année suivante. Par conséquent, je trouve ce nouveau directeur un peu léger, pour ne pas dire autre chose.

De plus, ce nouveau directeur a passé un avenant à un salarié se déchargeant de ses fonctions de direction du personnel et de gestion financière, sans que la mairie ne soit mise au courant. Pour ma part, je n'ai jamais vu un patron ne dirigeant pas son personnel et ne suivant pas les comptes. Naturellement, le nouveau directeur conservait son salaire bien qu'il ne lui restât que la programmation adulte dans son contrat. En effet, les programmations jeune public et enfants ne lui étaient pas dévolues. De même que l'organisation du festival demeurant à la charge de Madame PIQUET. Aussi, par un avenant, ce Monsieur s'est donc déchargé de ses fonctions pour ne conserver que la programmation adultes. Il a ainsi augmenté le salaire d'une employée sans baisser pour autant le sien alors qu'il avait moins de missions. Cette façon de procéder me semble totalement inadmissible.

Je suis d'accord avec vous, l'association aurait pu procéder au licenciement de cette personne pour faute grave, car cette personne n'était pas, elle, malade. Les indemnités n'auraient guère été élevées au regard de son ancienneté au sein du cinéma. De mémoire, ce licenciement nous aurait coûté 800

euros environ, alors que la négociation à l'amiable représente l'équivalent d'un ou deux salaires. L'association a approuvé cette négociation.

Il est très facile de manipuler les gens lorsqu'on n'est pas au courant. Il est facile aussi de montrer du doigt quelqu'un ou de laisser supposer qu'à travers la gestion d'une situation individuelle que la Ville aurait agi n'importe comment avec les deniers publics. Je reprends ainsi vos propos selon lesquels nous ne savons pas gérer les fonds publics. J'espère cependant que ces explications ainsi que le détail devant vous être fourni par la suite, vous auront convaincue. Mais puisque vous avez mis cette affaire sur la place publique, je vous demanderai lors d'une prochaine séance publique, de reconnaître que les indemnités perçues par la directrice sont bien inférieures au montant auquel elle aurait pu prétendre en cas de licenciement. J'espère que vous aurez alors l'honnêteté de le reconnaître publiquement.

Dans tous les cas, j'estime déplacé ce procès envers une personne ayant dirigé le cinéma municipal pendant 30 ans...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Il ne s'agit pas d'un procès, je réclame des explications sur le calcul des indemnités.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Arrêtez de prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages, pour reprendre une citation d'Audiard. Il ne s'agissait pas d'une question. Je reprends vos propos : « *c'est scandaleux, c'est inadmissible, c'est faramineux* ».

En tout et pour tout, jamais plus de vingt adhérents assistent à l'assemblée générale. Cette année, nous avons vu ce Monsieur de Wissous monter au créneau : bizarrement, il a utilisé les mêmes termes que vous.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je ne sais même pas qui est cette personne. Mes infos viennent d'ailleurs.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Une fois encore, vous auriez pu obtenir ces informations par nous. Lorsque vous le jugez nécessaire, vous ne vous privez pas de m'interroger par écrit. Cette intervention me semble donc vraiment malvenue compte tenu du contexte particulier. Vous auriez ainsi pu, avant le Conseil municipal, me questionner sur cette situation douloureuse. Je vous aurais alors demandé de ne pas mettre cette affaire sur la place publique. Nous aurions pu en discuter tous les deux.

Vous avez cependant effectué ce choix et c'est un choix politique. Vous souhaitez tellement jeter le discrédit sur l'actuelle municipalité que vous vous en prenez à vos propres amis. Bientôt, vous me reprocherez de ne pas avoir mis dehors cette personne lorsque j'ai été élu maire, voilà seize ans. Toutefois, quand des personnes agissent en bons professionnels, je ne regarde pas leur étiquette politique.

Peut-être aussi avez-vous été gênée lors des dernières municipales quand son mari, ancien maire-adjoint socialiste, a appelé à voter pour moi. Vous avez ainsi eu mal de voir d'anciens élus socialistes appeler à voter pour de « méchants élus de droite ». Aujourd'hui peut être s'agit-il de solder des comptes ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Au vu des montants, il est légitime de poser des questions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Madame, vous avez obtenu les réponses, et nous vous communiquerons les chiffres. J'espère que vous apporterez ensuite un démenti à vos propos tenus ce soir. Ne serait-ce que vis-à-vis de cette personne elle aussi mise en cause dans vos déclarations.

J'attendais cependant autre chose d'une opposition que cette attaque basse envers quelqu'un luttant contre la maladie et qui a servi la commune pendant près de 30 ans. Cette attitude n'est pas digne d'un élu.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous estimez peut-être mon propos lamentable, mais je vous dis ce que je pense. Tous ces propos seront dans le compte-rendu. J'assume !

Nous prenons acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

CULTURE

Demande de subvention pour les animations organisées dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2012 de « La science se livre ».

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

« La science se livre » est une manifestation visant à favoriser la diffusion de l'information scientifique organisée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine en partenariat avec les bibliothèques municipales du Département.

Afin d'encourager la participation des communes, le Conseil Général des Hauts-de-Seine leur apporte un soutien financier sous la forme d'une subvention calculée sur la base du coût des animations organisées.

Dans le cadre de sa participation à l'édition 2012 de « La science se livre », la Ville organise, du 21 janvier au 5 février 2012, une série d'animations sur la thématique des illusions d'optique à la Médiathèque Municipale :

- Une exposition : « *Illusions d'optique* » exposition proposée par le Pavillon des sciences de Montbéliard. Par l'intermédiaire de panneaux et d'installations informatiques, le visiteur peut appréhender et comprendre différents types d'illusions telles que les figures instables, les couleurs subjectives ou les distorsions.
- Deux ateliers pour le jeune public : Animés par une médiatrice de la Maison des sciences, ces ateliers à destination des 8-11 ans porteront sur le thème des illusions d'optique.
- Une conférence tout public, portant sur le même thème, présentée par un chercheur dont le nom reste à confirmer ; qui doit être contacté par la Maison des sciences dans le cadre du partenariat entre la Ville et cette association portant notamment sur l'organisation de conférences scientifiques à la médiathèque.

Le budget total de cette manifestation s'établit à 1 750 euros.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention relative aux animations mises en œuvre dans le cadre de la participation de la Ville à l'édition 2011 de « La science se livre » et à signer les différents documents relatifs à ce dossier. Le taux de subvention est de 50%.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Approbation du contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis SICART, Adjoint au Maire

Depuis 2006, la Ville et plusieurs associations locales se sont mobilisées au profit du Téléthon. Compte tenu du bilan positif de cette opération, les associations et la Ville ont décidé de renouveler l'opération cette année.

Comme l'an dernier, pour des raisons de commodité, les associations souhaitent verser directement le bénéfice de leurs manifestations à la Ville, qui se chargera ensuite de verser l'intégralité des sommes générées par toutes les manifestations mises en œuvre à l'Association Française contre les Myopathies.

La Ville et les associations ont prévu un certain nombre de manifestations qui se dérouleront du 19 novembre au 17 décembre 2011.

Le samedi 19 novembre, la Ville et ses partenaires organiseront une journée de sensibilisation autour du handicap avec un parcours en fauteuil roulant proposé par le Conseil des Jeunes, des démonstrations de handisport, des démonstrations de danse country avec des personnes handicapées et la remise de fauteuils roulants financés avec le produit des bouchons de plastique.

Le samedi 19 novembre, la section Hand Ball de l'ASVCM, organisera une tombola avant les matchs à l'Espace Omnisports Pierre-Bérégovoy.

Le samedi 19 et le dimanche 20 novembre, l'Amicale Franco-portugaise organisera sa « Fête de la Châtaigne » au Gymnase Jean-Jaurès. 10 % des recettes seront reversés au profit du Téléthon.

Du lundi 21 novembre au vendredi 16 décembre, aura lieu une vente de cartes de vœux et d'objets au Centre Social Lamartine.

Le jeudi 24 novembre, le service des séniors organisera un Thé dansant à l'Espace Séniors pur lequel il convient de fixer un tarif d'entrée.

Le samedi 26 novembre, le Centre Social Lamartine organisera une Fête avec une braderie de vêtements pour enfants et de matériel de puériculture ainsi qu'une Bourse aux jouets.

Du samedi 26 novembre au samedi 3 décembre, le Conseil municipal des Jeunes et l'Office de Tourisme organiseront une vente de livres de poche, jeux vidéo, CD et DVD qui ont été collectés auprès des châtenaisiens.

Le samedi 26 novembre la vente sera faite par le Conseil municipal des Jeunes devant le magasin Casino.

Du mardi 29 novembre au vendredi 2 décembre la vente sera faite par l'Office de Tourisme dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le samedi 3 décembre la vente sera faite par le Conseil municipal des Jeunes devant Intermarché.

Le dimanche 27 novembre, l'association des commerçants de Châtenay-Malabry organisera un loto au Gymnase Jean-Jaurès. Une partie des recettes sera reversée au profit du Téléthon.

L'association Country Handi Danse proposera une démonstration dans l'après-midi.

Du mardi 29 novembre au samedi 3 décembre, l'association des Amis du Creps organisera une exposition-vente dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Le samedi 3 décembre, l'UNRPA organisera un loto à l'Espace séniors.

Le samedi 3 décembre, le Conservatoire intercommunal de Musique et de Danse de Châtenay-Malabry organisera un Concert par les élèves et les professeurs du Conservatoire et l'ensemble choral Vocalitas.

Le samedi 3 décembre, une journée festive sera organisée à la salle interculturelle par les associations de coopération, d'entraides et relations internationales (les Amis Congolais, AZAR les Berbères, Bassignac, Ivoiriens de Châtenay-Malabry, Couleurs Passion, GGM Guyane Antilles, Génération Afrique Développement, La Téranga). Une vente de photos sera organisée par l'association Châtenay Images.

Le samedi 3 décembre, l'association Bienfaisance de Châtenay-Malabry organisera une conférence-débat et un buffet traditionnel.

Le samedi 3 décembre, l'association Châtenay-Malabry Tennis organisera des rencontres tennistiques sur les courts de tennis.

Le samedi 3 décembre, une après-midi portes-ouvertes sera organisée à la Maison Heureuse.

Le dimanche 4 décembre, dans le cadre de la Foulée hivernale organisée par la Ville et l'ASVCM Aventure pédestre, un don sera reversé au profit du Téléthon.

L'association Country Handi Danse proposera une démonstration à l'arrivée.

Le Jeudi 8 décembre, les Résidences des Cité-jardin organiseront une vente d'objets réalisés par les résidents. Cette vente aura lieu à la Résidence Verdi.

Le jeudi 8 décembre, le Club Henri-Marrou organisera un Tournoi de belote à l'Espace Séniors.

Le samedi 17 décembre, le Lion's Club de Châtenay-Malabry organisera un Tournoi de Bridge à l'Hôtel Chateaubriand.

De nombreuses sections de l'ASVCM organiseront des actions avec leurs adhérents et feront un don au Téléthon.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat entre la Ville et l'Association Française contre les Myopathies (AFM) en vue de la collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2011.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence de demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

CULTURE

Approbation des modifications du Règlement général et de la convention type entre la Ville et les Maisons d'Editions pour le 2^{ème} Salon du Livre « Voyages en Livres »

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le 1^{er} Salon, qui s'est déroulé du vendredi 27 mai au dimanche 29 mai 2011 inclus, a eu un succès certain avec plus de 900 visiteurs pendant ces 3 journées.

Fort des enseignements tirés de cette 1^{ère} édition et des réflexions du Comité de Pilotage, ainsi que des remarques des éditeurs présents, il paraît important d'instaurer un cautionnement lors de la réservation des stands.

Ainsi, il est proposé de demander une caution d'un montant de 300 € par stand, payable par chèque au moment de la signature de la convention par l'éditeur.

Compte tenu de la réglementation en vigueur et après avoir pris conseil auprès de la Trésorerie, il a été décidé que la caution susmentionnée serait encaissée et remboursée le lendemain de la clôture de la manifestation, sauf si les engagements pris par l'éditeur ne sont pas respectés, à savoir :

- Annulation de la participation moins de 15 jours avant l'ouverture du Salon sauf pour cas de force majeure.
- Absence au moment de l'ouverture du Salon sauf pour cas de force majeure.

- Départ pendant le Salon ou avant l'heure de fermeture.
- Détérioration des matériaux ou stand mis à disposition.

Il convient donc de modifier le Règlement général de la manifestation d'une part, ainsi que la convention type à conclure entre la Ville et les éditeurs, d'autre part. Les autres dispositions adoptées lors de la séance du 27 janvier 2011 demeurent inchangées.

Par ailleurs, l'édition 2012 du Salon du Livre « Voyages en Livres » pourra faire l'objet de diverses subventions de la part du Conseil Général des Hauts-de-Seine, du Conseil Régional d'Île-de-France, de la DRAC d'Île-de-France, etc.

Le Salon du Livre annuel « Voyages en Livres », ayant un intérêt communal certain, je vous demande de bien vouloir adopter le présent rapport et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention type avec les Maisons d'Édition et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions au taux le plus élevé auprès des instances et organismes appropriés.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Seine :

Merci. En l'absence de demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SPORTS

Approbation de la convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'opération "une Ville, un Sport, un Champion" au titre de l'année 2011.

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

Le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Châtenay-Malabry ont choisi de privilégier la dimension éducative du sport dans le cadre de l'opération "une Ville, un Sport, un Champion".

Ce concept a pour objectif de fidéliser les jeunes à une pratique sportive. Cette opération permet à la Ville de s'associer à un sport à forte valeur éducative, avec le parrainage de Monsieur Habib BAMOGO, joueur de football professionnel originaire de Châtenay-Malabry, qui apporte une dimension d'exemplarité.

Contenu de l'opération :

La Ville et le Club de Football de Châtenay-Malabry ont organisé et animé quatre actions sportives dans le cadre de l'opération "une Ville, un Sport, un Champion".

- | | |
|--|--|
| . <u>Classe Football</u> | Mise en place d'une classe Football pour des élèves de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} du Collège Thomas Masaryk avec la présence de près de 30 élèves. |
| . <u>Organisation de tournois/stages</u> | Pendant la période des congés scolaires de février, organisation d'un stage de football et durant les vacances de Pâques et de Noël, des tournois de Futsal ont été organisés. |
| . <u>Animation football de quartier</u> | Mise en place d'une animation de football féminin en |

extérieur au mois de mai et d'un tournoi de football en extérieur au mois de juillet pour les jeunes de la Ville, licenciés ou non licenciés.

. Tournoi U13

Déroulement au stade municipal d'un tournoi de football au mois de septembre sous l'égide du club de la Ville avec la participation de 12 équipes.

En conséquence, je vous demande d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

COMMERCE

Revalorisation des tarifs et droits de place des marchés communaux d'approvisionnement pour l'année 2012

Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée

Par délibération du 12 juillet 1999, le Conseil municipal approuvait le choix de la société GERAUD et Associés comme délégataire pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autorisait Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public.

Cette convention fixe les modalités d'application de cette délégation ainsi que les tarifs qui sont appliqués aux commerçants non sédentaires souhaitant obtenir ou maintenir leur emplacement sur les marchés communaux. Les articles 14 et 16 de la convention prévoient notamment une réactualisation annuelle des tarifs.

La dernière réactualisation des tarifs des marchés d'approvisionnement a été réalisée fin 2010 pour une application au 1^{er} janvier 2011.

Les nouveaux indices de référence sont la résultante de l'application de la formule de calcul prévue à l'article 16 de la convention.

Ainsi, sont proposés pour 2012 les tarifs suivants correspondant à une revalorisation de 2.90 % en moyenne par rapport aux tarifs appliqués en 2010. (Les valeurs ont été arrondies au centime le plus proche).

	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Places couvertes sous bâches		
- le mètre linéaire		
Marché du Centre	3,22 € HT	3,31 € HT
Marché de l'Esplanade	3,35 € HT	3,45 € HT
Places découvertes- le mètre linéaire	2,07 € HT	2,13 € HT
Commerçants non abonnés		
- supplément par mètre linéaire	0,35 € HT	0,36 € HT

La redevance d'animation et de publicité pour 2012 est fixée à 1,61 € HT (contre 1,56 € HT en 2011) par commerçant abonné ou non et par séance.

Pour rappel, il a été convenu avec les commerçants en décembre 2009 d'échelonner sur 2 ans, soit sur les années 2010 et 2011, le réajustement de la remise tarifaire.

Cette dernière avait été accordée aux commerçants du marché installés sur le trottoir de la rue Jean Longuet, pour compenser les conditions peu favorables au développement de leur activité.

Par conséquent, à partir de 2012 les commerçants ne bénéficient plus de remise tarifaire.

Compte-tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération soumise à cette Assemblée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Pourquoi cette augmentation a-t-elle été fixée à 2,90% ? Sur quoi se base-t-elle puisque l'inflation s'élève à 2,1%, comme nous l'avons vu dans une délibération précédente ? Le réajustement de la remise tarifaire a été étalé sur deux ans. Mais s'il s'agit à présent de tout rattraper, cela n'a pas de sens. D'autant qu'il était nécessaire, selon le rapport, de compenser les conditions peu favorables au développement de l'activité des commerçants.

Au regard des désagréments subis par les commerçants avec les travaux de la rue Jean Longuet, une augmentation ne nous semble pas justifiée. Dernièrement, ils ont encore dû déménager leur marché de l'autre côté de l'avenue. Toutes ces difficultés ne sont pas faciles à gérer pour les commerçants.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Au sujet de la revalorisation des tarifs, nous délibérons de la sorte chaque année. Cette évolution est établie en fonction de la formule de révision des tarifs figurant dans la convention de délégation de service public. Il s'agit donc d'appliquer purement et simplement cette modalité. Celle-ci existe par ailleurs depuis l'origine du contrat, la formule est demeurée la même.

Concernant la décision de ne pas appliquer les tarifs et de pratiquer une baisse, celle-ci a été décidée par le délégataire et non par nous. Lorsque nous accordons une délégation de service public, le délégataire subit le poids des éventuelles pertes d'exploitation et non la collectivité. Pour notre part, nous appliquons la règle de la revalorisation conformément au contrat. Il appartient ensuite au délégataire de pratiquer des rabais aux commerçants comme il l'a fait. Cette question a par ailleurs été évoquée l'an passé. Elle a fait l'objet, voilà un ou deux ans, d'une concertation entre le concessionnaire, les commerçants et la ville. Le rattrapage a alors été évoqué. Tous les ans, nous votons des revalorisations, mais le délégataire a choisi de ne pas les appliquer et a même décidé de rabais. Lors de cette réunion, un accord a été trouvé avec les commerçants présents pour un rattrapage progressif. Celui-ci est effectivement évoqué dans le rapport, mais non dans la délibération puisque celle-ci porte sur la revalorisation des tarifs conformément aux règles prescrites.

Si certains commerçants ne sont plus tout à fait d'accord aujourd'hui, et souhaitent bénéficier d'un étalement, celui-ci peut être discuté. Toutefois, comme il s'agit d'une délégation de service public, il existe une réunion de la commission spécifique comme le veut la loi. Lors de cette commission, les représentants des commerçants y siégeant n'ont absolument rien dit au sujet de la revalorisation ou du rattrapage. Il me semble d'ailleurs que vous disposez d'un représentant au sein de cette commission.

(Réponse hors micro de Mme CANET)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Si vous étiez venue, vous vous seriez rendue compte combien les commerçants étaient tout à fait d'accord sur ce sujet. Puisque vous étiez absente, vous disposez désormais de la réponse.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

VIE ECONOMIQUE

Rapport d'exploitation annuel 2010 des marchés d'approvisionnement.

Rapport présenté par Madame Taousse GUILLARD, Conseillère Municipale Déléguée

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux, instituée par délibération du 17 avril 2008 a pris acte du rapport d'activité du concessionnaire des marchés forains, la société GERAUD et Associés. Cette commission, ainsi que la Commission Consultative des Marchés Forains instituée par délibération du 17 avril 2008, ont vérifié et contrôlé les conditions techniques et financières de l'exploitation, par le délégataire des marchés d'approvisionnement communaux.

Dès lors, le Conseil municipal est amené à prendre acte également du compte rendu annuel comprenant un compte-rendu technique ainsi qu'un compte-rendu financier.

Le délégataire a procédé au calcul de l'actualisation tarifaire, selon les indices de la formule contractuelle représentative des charges du service, pour une application proposée à la ville à compter du 1^{er} janvier 2010 après délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2009.

Les remises tarifaires, accordées par le délégataire afin de favoriser la relance des sites, ont été maintenues sur le marché du centre. Notons qu'il a été décidé en accord avec les parties que cette remise devait être diminuée progressivement. En 2009, cette remise équivalait à -36% du tarif voté. En 2010, cette remise a été ramenée à -17% de ce tarif.

Le groupe Géraud a procédé à une réévaluation du budget global d'exploitation (BGE) qui sera finalisée en 2011. En effet, le BGE intégrait jusqu'à maintenant l'exploitation et les frais financiers liés au marché couvert de l'Esplanade, ce qui n'a plus lieu d'être.

Le délégataire a pour mission de faire respecter le règlement des marchés forains. Après de multiples échanges et après avoir été présenté en Commission Consultative des Marchés Forains, le règlement a été adopté par arrêté du Maire le 4 septembre 2010.

L'exploitation des marchés est assurée par une équipe composée d'un régisseur et d'un manutentionnaire encadré par un responsable régional. Pour l'année 2010, le nombre d'abonnés sur les marchés était de :

- 1 pour le marché de l'Esplanade,
- 9 pour le marché du Centre.

Concernant l'évolution générale des ouvrages et des matériels exploités, les interventions d'entretien courant ont été effectuées.

A noter, le local technique dédié au matériel du délégataire, mis à disposition par la ville, a dû faire l'objet d'une remise en état suite à des dégradations commises par les utilisateurs. Il a été rappelé plusieurs fois aux commerçants qu'ils n'avaient pas à entreposer leur matériel dans ce local.

De même, il a été demandé aux commerçants de procéder régulièrement au nettoyage de leur emplacement afin d'éviter l'engorgement des canalisations.

Au sujet du rapport financier, l'augmentation des recettes des commerçants abonnés s'explique d'une part par l'actualisation des droits de place et la diminution de la remise tarifaire appliquée aux commerçants. Par ailleurs, l'exercice 2010 (256 séances) s'appuie sur le nouvel emplacement du marché occupé par les commerçants abonnés sur une année pleine.

Enfin, suite à l'élection du 9 mars 2010, Madame TROCHON a été nommée représentante des commerçants.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activité 2010 de la délégation de l'exploitation par la société GERAUD et Associés des marchés d'approvisionnement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame CANET.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Nous souhaitons effectuer une proposition. Régulièrement, nous avons l'occasion de regretter le manque de réussite des marchés châtenaisiens, sans vous en accusez par ailleurs. Les petites mesures prises –telles que les remises tarifaires passées- afin de favoriser la relance des sites n'ont pas été suivies d'effets réels. Châtenay doit être la seule ville à pouvoir se targuer de disposer d'un marché avec un seul commerçant sur l'Esplanade.

A notre sens, un fait majeur bouleversant les habitudes des usagers paraît nécessaire. Par exemple, pourquoi ne pas changer l'horaire du marché du vendredi en le plaçant au soir ? Ainsi, nous ne serions pas en concurrence avec les marchés des villes voisines placés le samedi ou le dimanche matin. De plus, nous disposerions également d'une offre nouvelle pour nos voisins. Les usagers d'aujourd'hui, essentiellement des personnes ne travaillant pas, seraient également disponibles le soir, dans leur majorité. De même, des Châtenaisiens revenant de leur travail disposeraient d'un marché justement dans un quartier que vous souhaitez dynamiser au niveau des commerces. Pourquoi ne pas creuser cette proposition ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il me semble avoir déjà évoqué le sujet. Lors d'un Conseil municipal, je me souviens avoir demandé que Madame GUILLARD et Monsieur CLOU puissent soumettre au délégataire l'idée d'un marché du soir. A l'instar de marchés déjà existants dans d'autres villes.

Cette idée a donc été soumise aux intéressés, mais nous avons essuyé un refus : non du délégataire, mais des commerçants. En effet, ceux-ci se rendent également sur d'autres marchés. Or, les marchés du soir entraînent des horaires plus tardifs pour eux : une fois le marché terminé, ils doivent encore ranger leur matériel puis retourner chez eux avant de se lever tôt le lendemain matin, pour se rendre à Rungis. Les commerçants ne souhaitaient donc pas voir ce marché décalé au soir.

Comme vous l'avez souligné, malgré nos initiatives –équipement, tarifs, emplacements, etc.-, nous avons du mal à obtenir des commerçants supplémentaires. Cette situation est un héritage historique, avec la concurrence des marchés du Plessis-Robinson, de Sceaux et d'Antony. En passant en force avec le délégataire sur ce marché du soir, nous risquerions de perdre les commerçants actuels, sans avoir l'assurance d'en gagner de nouveaux. De plus, puisque les commerçants sont identiques les mardis et les vendredis, il existe un risque de disparition totale du marché. Comme à chaque fois, nous avons donc opté pour la concertation. Lors de la dernière commission de délégation de service publique où vous n'avez pas pu vous rendre, le sujet a encore été évoqué : les choses progressent puisque certains commerçants sont désormais favorables à ce marché du soir. D'autres y restent opposés. Toutefois, la taille critique suffisante pour cette expérimentation n'est pas encore atteinte. Selon moi, nous devons nous montrer persévérants et peut-être un jour y arriverons-nous : que ce marché évolue sous cette forme ou sous une autre.

En effet, les commerçants ont également proposé un troisième jour de marché, non nécessairement le soir. Pour ma part, je suis ouvert à toute proposition. Dans la mesure où je ne suis pas commerçant et où je ne suis pas au contact de la clientèle, il est nécessaire de rester à leur écoute afin de savoir quelle bonne décision il convient de prendre. Nous devons cependant veiller à ne pas nous précipiter et signer la mort définitive du marché, tout en croyant bien agir. Pour cette raison, nous n'avons toujours pas instauré le vendredi soir plutôt que le vendredi matin. Cette question a été évoquée, soulevée, mais nous n'avons pas encore suffisamment de retours.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Excusez-moi, mais vous avez bien dit que le délégataire subissait les pertes. Vous l'aviez déjà évoqué l'an passé, mais nous arrivons désormais à des déficits cumulés extrêmement importants. Nous relevons ainsi un déficit annoncé de 596 755 euros sans oublier le nouveau report de – 28 776 euros. Ces chiffres sont exorbitants. Nous avons une action à mener rapidement, car nous serons forcément solidaires à un moment...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Non Madame, légalement nous n'avons pas à être solidaires puisque nous n'avons rien garanti. Une délégation de service public sous-entend que le délégataire assume les pertes d'exploitation. C'est la loi, il ne peut pas rechercher la collectivité ou le signataire du contrat afin qu'il vienne apporter une aide ou une participation à combler le déficit.

Comme nous vous l'avons déjà signalé, ce déficit comprend une partie réelle et plus théorique dans les comptes. Dans les comptes, nous observons ainsi l'incidence du marché couvert de l'Esplanade : vous-même, me semble-t-il, aviez soulevé le problème. Effectivement, même si nous ne sommes pas concernés puisque que nous n'assumons pas le déficit, nous avons demandé au délégataire de mettre ces chiffres à jour. Il est aberrant de mettre des coûts d'exploitation pour un marché couvert qui n'existe plus. Vous disposerez de ces chiffres pour les comptes et le rapport d'activités 2011 puisque la régularisation est intervenue à partir de fin 2010. Par voie de conséquence, le déficit que vous avez évoqué va diminuer de façon importante.

Enfin, pour répondre à votre question, si un jour le délégataire considère pour une quelconque raison qu'il ne peut plus subir le déficit du marché de Châtenay-Malabry, il ne peut pas nous demander d'y subvenir financièrement. Sa seule solution est de mettre fin au contrat en raison du déficit. Toutefois, une délégation ne peut pas être interrompue de la sorte. De plus, ils ne sont pas très nombreux à gérer les marchés en France et encore moins en Ile-de-France : ils sont deux ou trois et lorsqu'ils perdent d'un côté, ils gagnent de l'autre. A l'inverse de vous, je ne suis pas inquiet pour les recettes globales de cette entreprise.

Nous prenons acte de ce rapport.

***LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE***

URBANISME - TRAVAUX

Autorisation accordée à Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole pour la réalisation de l'opération de Renouvellement Urbain du Secteur APPERT / JUSTICE.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Le Syndicat mixte de Châtenay-Malabry a engagé depuis 2002 un ensemble d'études et d'opérations de renouvellement urbain de part et d'autre de l'axe RD 986 :

- poursuite du développement de la ZAC des Friches et des Houssières avec notamment la réhabilitation-extension du cinéma Le Rex ;
- lancement du projet du Pôle Culturel dont la maîtrise d'ouvrage a ensuite été transférée à la ville de Châtenay-Malabry ;
- première tranche opérationnelle de la ZA Europe ;
- opération de renouvellement urbain du Carrefour Allende ;
- étude urbaine et paysagère de l'axe RD 986 avec établissement d'une Charte Paysagère ;
- diagnostics sociaux sur le Foyer AFTAM (81 chambres à 1 lit et 24 chambres à 3 lits soit 153 lits) et les deux tours France Habitation (94 logements) respectivement 404 et 384 avenue de la Division Leclerc.

Ces deux dernières études de diagnostic ont amené à retenir comme site d'intervention pour une opération de renouvellement urbain, le secteur Appert-Justice du fait des enjeux sociaux, urbains et paysagers qu'il représente.

Sur le plan social, la situation des deux tours du bailleur social France Habitation et l'occupation du Foyer AFTAM devenu ADOMA, qui ont fait l'objet de diagnostics précis avec l'appui de la Préfecture des Hauts-de-Seine et de la Caisse des Dépôts et Consignations, appellent une démarche de relogement des occupants dans des programmes immobiliers différenciés et adaptés, dans le but

de faciliter leur intégration et de mieux répondre à l'éventail des problématiques personnelles.

Sur le plan urbain, l'occupation du site délimité par la RD 986, la rue Nicolas Appert, le Chemin de la Justice et la limite Ouest de la ZAC des Friches et des Houssières, présente de fortes lacunes du point de vue de la composition paysagère et de la diversité des fonctions. De plus la stratégie de requalification menée par le Syndicat mixte, et le projet de tramway porté par le Conseil général et le STIF, confèrent à ce secteur un potentiel de développement immobilier qui pourrait être concrétisé par la démolition des bâtiments actuels et la reconstruction de nouveaux programmes diversifiés.

L'opération de renouvellement urbain qui répond à ces enjeux urbains et sociaux a en conséquence été initiée par le Syndicat mixte, avec le soutien financier du Conseil général des Hauts-de-Seine, dans le cadre des règles d'urbanisme édictées par la ville de Châtenay-Malabry, et avec la contribution opérationnelle de l'OPDH 92 tant pour la gestion des immeubles en phase de relogement que pour la reconstruction de programme de logements et d'équipements sociaux.

Cette opération de renouvellement urbain s'est appuyée sur un protocole quadripartite signé entre le Conseil général des Hauts-de-Seine, la ville de Châtenay-Malabry, le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry et l'Office Départemental d'Habitat des Hauts de Seine (OPDH 92), le 22 janvier 2007.

La conclusion de ce protocole quadripartite a conduit le Syndicat Mixte de Châtenay-Malabry à étendre le périmètre opérationnel de la convention publique d'aménagement qui le lie à la SEM 92, par avenant du 21 décembre 2007.

Le dossier de réalisation de la ZAC des Friches et des Houssières a été modifié en juin 2010 afin d'y intégrer l'opération du secteur Appert-Justice.

Depuis sa signature, le protocole quadripartite en date du 22 janvier 2007 a fait l'objet d'une mise en œuvre effective au bénéfice de l'ensemble des parties.

L'OPDH 92 a acquis en date du 22 octobre 2007 les deux tours anciennement propriétés de France Habitation, ainsi que le foyer AFTAM devenu ADOMA.

L'OPDH 92 s'est attaché à assurer la gestion des bâtiments et le relogement de leurs occupants, étant rappelé que le financement de l'acquisition a été assuré grâce au concours du Conseil Général des Hauts-de-Seine au titre du PACTE Hauts-de-Seine.

Il reste prévu l'acquisition à l'euro symbolique des immeubles une fois vides ainsi que de leur terrain d'assiette par le Syndicat Mixte, en vue de la démolition des 94 logements correspondants.

La reconstitution d'une offre en lieu et place des 94 logements sociaux prévue par le protocole quadripartite en date du 22 janvier 2007 a été assurée par l'acquisition par l'OPDH 92 sur le territoire de la commune de Châtenay-Malabry de 549 logements auprès d'ICADE, logements en cours de conventionnement par l'OPDH 92.

Le permis de démolir des 94 logements a été obtenu par arrêté préfectoral en date du 4 août 2008.

La reconstruction d'une résidence sociale en contrepartie de la démolition du foyer AFTAM devenu ADOMA a été validée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine par lettre en date du 14 avril 2009.

Le nouveau bâtiment a été autorisé par arrêté de permis de construire en date du 13 mai 2011 et consiste en la construction d'une résidence sociale comprenant 68 logements ainsi qu'un espace associatif pour une durée SHON de 3 072 m².

Le protocole quadripartite en date du 22 janvier 2007 a eu pour objet de placer en perspective les enjeux sociaux et urbains attachés à l'opération d'aménagement portée par le Syndicat mixte, le soutien financier du Conseil Général des Hauts de Seine, l'accompagnement assuré par la Ville de Châtenay-Malabry et la contribution opérationnelle de l'OPDH 92 au titre de la diversification de l'offre en matière de logement.

La poursuite des réflexions en matière de programmation en matière de logement et de mixité urbaine a conduit les parties à estimer préférable d'affecter à une programmation en accession libre les terrains d'assiette des anciennes tours initialement dévolues à la réalisation de 5 000 m² de SHON d'accession sociale.

En contrepartie, les 5 000 m² de SHON d'accession sociale seront construits par l'OPDH 92 sur un terrain de 6 000 m² (issu de la parcelle cadastrée Q N°17) situé dans la Cité-jardin, dont la valeur historique et architecturale fait obstacle à une intervention lourde sur le bâti en vue de diversifier l'offre actuellement exclusivement locative vers l'accession à la propriété des familles à revenu modeste.

La parcelle Q N°17 est située au sein du périmètre statutaire du syndicat et appartient à la Ville de Châtenay-Malabry. Elle sera acquise par le Syndicat Mixte pour être revendue à l'OPDH 92.

Ces adaptations relatives à l'évolution de la programmation en matière de logement et aux terrains d'assiette des programmes projetés font l'objet du présent avenant.

Compte tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au protocole pour la réalisation de l'opération de Renouvellement Urbain du Secteur APPERT / JUSTICE.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame CANET puis Madame GUTGLAS.

Madame Michèle CANET, Conseillère municipale :

Comme vous le soulignez dans le rapport, le secteur Appert-Justice représente des enjeux sociaux. Malheureusement, nous ne devons pas avoir le même sens du terme « social » et nous n'analysons pas la situation de la même façon. Ainsi, la démolition de 94 logements sociaux vous paraît justifiée. Avant la dégradation organisée -conséquence de votre volonté absolue de récupérer les terrains des deux tours afin d'y construire selon votre souhait-, ces logements demeuraient en bon état. Votre justification est la suivante : il s'agit de remplacer les 94 logements sociaux en mauvais état par les 549 logements issus du patrimoine Icade. Toutefois, les 94 logements comme les 549 étaient habités : ces derniers ne remplaçant donc en rien les premiers, et nous observons bel et bien un déficit de 94 logements sociaux.

La règle du « un pour un » à laquelle vous avez voulu échapper en refusant de faire de cette opération de renouvellement urbain, une opération ANRU, n'est pas respectée déontologiquement. Nous y voyons une manipulation des chiffres.

De plus, quelques personnes vivent toujours dans ces tours : leurs conditions de vie ne sont pas acceptables. Quelles que soient les procédures en cours, quelles que soient les personnes, nous ne pouvons admettre de voir l'eau chaude et le chauffage retirés durant quelques jours. La gestion de ce dossier est une honte pour notre ville.

J'en viens à présent au foyer Aftam. Comme nous l'avons toujours dit, ce foyer devait être remplacé au regard de ses conditions de vie désastreuses. En séance du Syndicat mixte, j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer notre inquiétude sur les conditions de relogement des occupants. Vous avez souhaité me rassurer, mais sans succès, je l'avoue. Avec vous, Monsieur le Maire, c'est toujours au mieux : « ils seront relogés en appartement s'ils le désirent dans la commune de leur choix ou en foyer ». Il s'agit là de vos propos. Mais qu'en est-il réellement ? Tout nous porte aujourd'hui à être inquiet. Je prends à ce sujet un autre exemple : toujours au Syndicat mixte, vous avez tenté de me rassurer sur le relogement des habitants de la zone Europe dans le cadre de la déclaration d'utilité publique. Pourtant, aujourd'hui, nous observons des propriétaires avec une proposition d'indemnisation pour expropriation correspondant à la moitié de la valeur réelle de leur bien. Dans ces conditions, nous demeurons donc inquiets pour toutes les personnes contraintes de quitter leur logement en raison de vos projets.

Pour remplacer le foyer Aftam, vous promettez une résidence sociale : nous sommes d'accord à ce sujet. Mais une résidence sociale serait-elle une honte pour Châtenay ? Afin de la cacher, vous souhaitez ainsi la construire derrière le gymnase Jean Jaurès, là où personne ne pourra l'apercevoir en dehors des élèves du lycée. En effet, il s'agit d'un terrain enclavé sur le site du lycée.

Le conseil d'administration du lycée a émis un avis défavorable. De son côté, la Région n'a toujours pas donné son accord pour ce terrain lui étant affecté. Vous essayez cependant de passer en force, en accusant les élus de l'opposition et le Conseil régional de s'opposer à une résidence sociale. En vérité, nous y sommes tous favorables, mais pas à ce projet s'effectuant au détriment du lycée et des lycéens.

Vous avez également évoqué 5 000 m² de SHON d'accession sociale construits par l'OPDH 92. Il ne s'agit sûrement pas de compenser les 94 logements sociaux précédemment évoqués. En effet, pour bénéficier de l'accession sociale à la propriété, un salaire équivalant à deux ou trois fois le Smic est nécessaire. Ces logements ne sont donc pas dévolus à la même population. Nous sommes néanmoins favorables à l'accession sociale. Dans la Butte rouge, il s'agit d'un pas vers la mixité sociale. Toutefois, cette mixité ne doit pas être oubliée également dans les autres quartiers. Sur les anciens terrains de Suzanne Buisson, il sera nécessaire de veiller à la bonne intégration dans le site tout en demeurant attentif aux espaces verts de la Cité Jardins grignotés peu à peu dans le quartier Léonard de Vinci. D'ailleurs, vous tentez de grignoter ces espaces partout dans Châtenay. Même si cela n'a pas de rapport, nombre de parcelles classées aujourd'hui en espaces boisés seront déclassées dans les mois prochains.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous permettez Madame GUTGLAS, je vais d'abord répondre à Madame CANET. Cela vous évitera peut-être de poser les mêmes questions.

Pour commencer, vous nous reprochez de démolir 94 logements sociaux et de manipuler les chiffres à travers la compensation apportée par le parc de logements d'Icade. Pour rappel, j'ai délivré également un permis de construire sous réserve de voir entrer en ligne de compte les 60 logements sociaux pour handicapés, dans la rue Lahuec. Peut-être avez-vous oublié que notre ville agit beaucoup pour le handicap : nous sommes par ailleurs la ville des Hauts-de-Seine disposant du plus d'établissements sur son territoire permettant leur accueil. J'ai ainsi accepté ce projet alors que d'autres villes, quelle que soit leur couleur politique, n'en voulaient pas.

Lorsque vous évoquez des locataires déjà présents au sein des logements Icade, vous avez raison. Mais ce que vous n'indiquez pas, c'est que lorsqu'Icade a racheté les propriétés de la SCIC, les logements ont été déconventionnés et les loyers relevaient du secteur dit libre. Par conséquent, ces logements n'étaient plus considérés comme des logements sociaux. Depuis le 1^{er} janvier 2011, grâce à notre action et au rachat du patrimoine d'Icade par l'Office départemental d'HLM, ces logements sont à nouveau conventionnés et, donc, considérés comme des logements sociaux.

Pour bénéficier d'un logement social, un certain niveau de ressources est exigé. Ces ressources ne sont toutefois pas les mêmes que pour le logement privé. Par conséquent, il ne s'agit nullement de mettre des gens dehors, mais au fur et à mesure des départs, de procéder à des relogements avec des personnes qui répondent aux critères relevant du logement social. Avec plus de 500 logements, cette résidence connaît un turn over important. Il va donc être possible de répondre encore davantage à la demande de logement social de Châtenaisiens. Il n'y a donc aucune manipulation de chiffre mais un réel accroissement de l'offre en logements sociaux.

Vous nous reprochez de *trafiquer les chiffres* afin d'échapper au « un pour un ». Vous ne connaissez pas les textes. Notre ville étant créditée de plus de 50% logements sociaux, les textes ne prévoient pas de remplacement « un pour un » en cas de démolition. Par conséquent, nous ne sommes même pas tenus par la loi de compenser, même si nous avons largement agi en ce sens comme je viens de le montrer avec la résidence sociale pour personnes handicapées ou le rachat par l'office départemental du patrimoine d'Icade.

Quand vous me reprochez de mettre en œuvre le projet Appert-Justice, vous oubliez une chose simple: j'ai pour habitude de mettre en œuvre le programme électoral sur lequel nous nous sommes engagés auprès des Châtenaisiens lors des derniers scrutins. Depuis trois élections, il est effectivement indiqué notre souhait de réaliser une opération de requalification urbaine à cet endroit. Même si les délais se sont avérés très longs sur cette opération, je respecte donc mes engagements comme à mon habitude.

Concernant les personnes demeurant dans ces logements, j'ignore si vous êtes au courant de la situation exacte. Sur ces deux tours, et sur ces 94 logements, seules deux familles doivent encore être relogées. Une tour est totalement inoccupée depuis aujourd'hui. En somme, 92 familles ont déjà été relogées dans les conditions qu'elles souhaitaient et où elles le voulaient. Ainsi, certaines familles ont même refusé plus de dix propositions de logement ! Plus de trois ans ont été consacrés à cette problématique du relogement afin de tenir compte des volontés des uns et des autres. Personne n'a été relogé de force et chacun a signé son nouveau bail.

Toutefois, puisqu'à ce sujet vous m'y incitez publiquement, je précise que sur les deux familles restantes, l'une d'elle concerne un des élus de l'opposition. Régulièrement, vous transformez un problème d'intérêt particulier en problème politique. Pourtant, lorsqu'on est élu, seul l'intérêt général doit compter. Cela reste aussi valable pour la question d'une parcelle et des espaces boisés

classés.

Au sujet du foyer Aftam de travailleurs, les conditions sont effectivement indignes du XXI^e siècle. Les résidents vivent aujourd'hui dans des conditions innommables. Il s'agit donc de reconstruire une résidence sociale et de reloger les résidents au fur et à mesure. La moitié du foyer est ainsi inoccupé à présent. Là-aussi, les anciens résidents ont été relogés comme ils le souhaitaient ; souvent à Châtenay-Malabry, en particulier pour les personnes habitant la ville depuis longtemps. Pour d'autres, parce qu'ils le voulaient, ou parce qu'ils ne disposaient pas forcément des ressources, y compris pour s'acquitter d'un loyer dans notre ville où les loyers sont les plus bas de la Région Ile-de-France, le relogement s'est effectué en foyer. Enfin, certaines personnes –deux ou trois, me semble-t-il- ont été relogées dans d'autres villes afin de se rapprocher de leur lieu de travail.

Concernant la réimplantation, je comprends mal votre accusation de vouloir cacher la résidence sociale. Il me semble pourtant avoir lu combien il était nécessaire de placer ce type de résidence à proximité d'équipements publics. Or, à proximité de la future résidence sociale, il y a deux équipements publics avec un gymnase et une salle interculturelle. Il est vrai, cependant que le conseil d'administration a voté contre ce projet, même s'il s'agit d'une très faible majorité.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je vous vois sourire, pourtant lorsque je lis le motif de leur refus, inscrit dans le rapport, je n'y vois rien de comique : le conseil d'administration craint que les jeunes et les enseignants perdent la vue sur la Vallée aux Loups. Autrement dit, cet emplacement est plutôt privilégié et beaucoup de promoteurs aimeraient sans doute y construire des logements afin de les vendre très chers puisqu'ils bénéficient d'une bonne implantation en bordure du parc de la Vallée aux Loups. Nous voyons donc bien qu'il n'est pas question de cacher cette résidence sociale, dotée au contraire d'une superbe vue. Nous accordons au contraire ainsi à ses résidents des conditions de vie encore meilleures que dans d'autres quartiers de Châtenay-Malabry. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir de la part de personnes qui tentent d'empêcher la construction de cette résidence sociale.

Vous avez également évoqué le désaccord de la Région : pour ma part, je n'en sais rien. En effet, la Région n'a toujours pas répondu de façon officielle après trois ans de saisine. A la suite du conseil d'administration, le Conseil régional doit également émettre un avis. Toutefois, il ne s'agit que d'un simple avis puisque l'arrêté de désaffectation est pris par le Préfet de Région. Bien qu'étant patient par nature, au bout de trois ans, j'ai saisi officiellement par recommandé avec AR, le Préfet de Région en lui demandant d'organiser au plus vite une réunion avec les représentants du Conseil régional afin qu'il puisse émettre un avis. Aujourd'hui, le Conseil régional demeure dans l'illégalité faute d'avoir pris un avis officiel.

Dans un article récent paru dans la presse, il est par ailleurs indiqué que le Conseil régional d'Île-de-France souhaite mobiliser tous les terrains nécessaires afin de trouver du foncier et d'y construire des résidences ; en particulier, des résidences sociales. Toujours selon cet article, la Région serait en train d'examiner les terrains dont elle dispose – y compris ceux des lycées – pour étudier l'opportunité de dégager du foncier et d'y construire des résidences sociales. Malheureusement, pour notre résidence sociale, non seulement la Région n'a pas émis d'avis sur la désaffectation, mais elle a en outre déposé un recours contre le permis de construire.

J'attends toutefois de rencontrer Monsieur HUCHON, en présence du préfet de Région, afin de débattre du sujet. Mais depuis un certain temps, nous ne voyons plus que les vice-présidents, à croire qu'il n'existe plus de président à la Région. Certaines choses m'échappent encore : comment la Région peut-elle chercher des terrains dans les lycées pour réaliser des résidences sociales, et déposer un recours contre une ville lorsque celle-ci souhaite réaliser un tel projet.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

La résidence n'est pas placée au milieu du lycée.

De toute façon, ce terrain appartient à la ville. Lors de la Décentralisation, il a été l'objet d'un transfert pour le lycée. Comme beaucoup d'opérations réalisées à l'époque, ce transfert n'a pas été réalisé dans les règles : il existe bel et bien un document écrit énonçant les surfaces, mais aucun plan. Or, lorsqu'un géomètre confronte le document écrit avec un plan établi par ses soins, les surfaces ne correspondent pas. D'ailleurs, mes prédécesseurs n'ont pas demandé la désaffectation à la Région pour y construire le gymnase Jean Jaurès et la salle interculturelle. Cela prouve bien qu'ils considéraient, même sans plans, que ces terrains n'étaient pas affectés au lycée. Pour notre part, nous sommes honnêtes : il existe une interprétation et nous souhaitons lever toute ambiguïté nous avons donc sollicité l'avis de la Région.

Par ailleurs, nous avons déjà demandé l'avis au conseil d'administration et l'avis à la Région pour désaffecter une autre partie de ce terrain, afin d'agrandir le parking de la Vallée aux Loups : nous avons alors obtenu un avis favorable pour ce projet. Lorsqu'il s'agit de permettre à des personnes extérieures à Châtenay-Malabry de stationner leurs véhicules pour visiter la Vallée aux Loups, la Région émet un avis favorable ; mais pour construire une résidence sociale à destination des personnes en difficultés (familles monoparentales en parcours d'insertion, adolescentes en rupture familiale, etc.), la Région dépose un recours.

Au contraire, vous pourriez me féliciter de construire une résidence sociale alors que nous disposons déjà de plus de 50 % de logements sociaux et alors que beaucoup de villes –surtout de gauche- ne construisent pas de résidences sociales sur leur territoire. Nous n'avons vraiment pas de leçon à recevoir en la matière.

Enfin, vous évoquez l'arrivée de populations différentes avec l'accession sociale. Naturellement, à travers l'opération réalisée sur ce secteur, il ne s'agit pas de toucher les mêmes personnes amenées à se rendre dans une résidence sociale ou dans le foyer de travailleurs migrants. L'accession sociale s'adresse effectivement à des gens bénéficiant d'un peu trop de revenus pour demeurer en logement social, mais ne disposant pas de suffisamment de revenus pour se loger ou acheter dans le secteur privé où les loyers et les prix sont trop élevés. Ces personnes ne gagnent pas pour autant des milliers d'euros par mois. Vous devriez ainsi connaître les plafonds de ressources : dans notre région, pour une famille, sans entrer dans le détail, cela commence avec 31 000 euros de ressources annuelles. Cette somme ne me semble pas énorme pour une famille. Il nous faut également répondre à cette demande des Châtenaisiens.

Nous envisageons effectivement de faire réaliser des logements en accession sociale par l'Office départemental en lieu et place de l'ancienne école Suzanne Buisson, afin d'intégrer de la mixité dans la Cité-Jardin. Vous réclamez sans cesse cette mixité sociale : celle-ci existe déjà dans tous les

quartiers avec à la fois de l'accession libre et du logement social. Une seule exception demeure sur la ville avec la Cité-jardin constituée uniquement de logements sociaux. Y mettre du logement privé relevant du marché de l'immobilier classique, me paraît inconcevable : il semble quasiment impossible de trouver un promoteur souhaitant y construire. En revanche, l'accession sociale s'adressant aux habitants de la Cité-Jardin semble une solution judicieuse. Nous essayerons de voir, avec l'Office, comment ces personnes peuvent être prioritaires. Beaucoup d'habitants de la Cité-Jardin pourront de la sorte devenir enfin propriétaires.

Vous avez aussi signalé le déclassement d'une petite parcelle boisée, mais vous avez oublié d'évoquer l'ajout de beaucoup d'autres parcelles. Quelqu'un vous a ainsi fourni une information tronquée.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Nous avons tenu cette réunion voilà peu de temps : là aussi, une personne que vous connaissez bien, totalement concernée, en fait une affaire personnelle. Cette personne nous a par ailleurs menacé d'un recours contre notre PLU si nous retirions cet espace boisé classé.

Sur une même intervention, nous observons donc deux exemples en faveur d'intérêts particuliers. Selon moi, être élu exige d'intervenir pour l'intérêt général. Pour ma part, j'essaie d'agir de la sorte depuis seize ans à la tête de cette commune. Je n'ai jamais confondu l'intérêt privé avec l'intérêt général. Au contraire, les élus de la majorité le savent, je leur demande d'être exemplaires.

Je passe la parole à Madame GUTGLAS.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

J'espère qu'il ne s'agira pas d'une répétition de vos mêmes arguments...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Si vous posez toujours les mêmes questions, vous obtiendrez toujours les mêmes réponses.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Parfois, on lit une fois, deux fois, une troisième fois...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Cessez de poser les mêmes questions dans ce cas...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Une fois est suffisante : nous comprenons...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Je suis rassuré si vous comprenez...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

En complément de l'intervention de Madame Michèle CANET, j'ai déjà formulé à de nombreuses reprises mon désaccord sur cette opération. Mes propos aujourd'hui portent essentiellement sur le montage de l'aménagement confié au Syndicat mixte.

Le protocole évoqué dans cet avenant modifie la vente d'un terrain communal estimé par France Domaines à 1,9 million d'euros au Syndicat mixte qui le revend à l'OPDHLM qui l'accepte pour un montant d'un million d'euros. Une condition pèse sur cet achat : la recette attachée à la cession en accession libre de 5 000 m² pour 600 euros du m² ; c'est-à-dire, une compensation de trois millions d'euros. Ai-je bien compris le montage de l'opération ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Non. Permettez-moi de vous dire non.

Je vais vous expliquer, même si vous dites apparemment tout comprendre ...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Tout de suite ? Ou je finis mon intervention ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Quand vous voulez...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Je finis mon intervention.

Nous savons tous que le Département des Hauts-de-Seine est riche.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bievre :

Moins que la Seine-Saint-Denis...

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Je reprends exactement les indications précisées dans le montage...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des

Hauts-de-Bièvre :

Dans le montage, il est précisé que le Département des Hauts-de-Seine est un département riche ?

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Non.

Cette opération avec un coût d'achat des terrains à 5,6 millions d'euros et une diminution évaluée à plusieurs millions, représente un coût particulièrement élevé par rapport aux résultats prévisibles recherchés.

En ce qui concerne le terrain de l'ancienne école Suzanne Buisson, cette opération doit être en harmonie avec l'architecture et l'urbanisme de la Cité-Jardin ; à la différence des logements de fonction du collège Léonard de Vinci, jouxtant actuellement l'opération. La qualité des espaces verts doit être conservée, les arbres et le paysage sont les parties intégrantes de l'aménagement de ce quartier.

Une dernière constatation porte sur le peu d'analyses prospectives sur les conséquences en matière d'équipements publics, des opérations de logement ; d'autant plus, avec le nombre d'opérations menées par la société franco-suisse qui se succèdent le long de l'avenue de la Division Leclerc. Je ne vois pas de classes nouvelles, ni d'écoles ni de nouveaux équipements pour répondre aux besoins de la population importante engendrée. Les finances de la commune permettront-elles ces nouvelles réalisations ? J'en doute !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vais d'abord vous répondre sur la fin de votre intervention. Au sujet des établissements scolaires, vous avez assisté à bon nombre de réunions de concertation du PLU : la démonstration a été réalisée et nous n'avons pas besoin d'équipements supplémentaires en termes scolaires. Concernant les crèches, des besoins demeurent, mais notre ville affiche un taux de 49% alors que la moyenne de la région Ile-de-France s'élève à peine à 23%. J'admets cependant que nous pouvons encore faire mieux. Mais si vous me demandez des crèches supplémentaires, vous ne pourrez pas ensuite me reprocher ces dépenses.

Je reviens à présent sur le début de votre intervention. Si je peux me permettre, vous n'avez pas compris. L'opération Appert-Justice était effectivement prévue pour réaliser à la fois du bureau, du logement libre et de l'accession sociale. Avec cet avenant, nous levons l'accession sociale. Puisque la Cité-Jardin classée en ZUS demeure dans le périmètre du Syndicat mixte, et plutôt que de laisser inoccupés les terrains de l'ancienne école comme ils le sont depuis deux à trois ans, nous considérons que nous pouvons intégrer de la mixité en intégrant une opération de logements en accession sociale.

Sur l'avenue de la Division Leclerc, comme nous l'avons toujours dit, nous souhaitons privilégier le développement économique qui fait cruellement défaut à notre ville. Nous bénéficierons du tramway et d'une meilleure desserte avec les demi-échangeurs, grâce aux moyens accordés par le Syndicat mixte, nous avons délimité et figé trois zones sur l'avenue. Si des particuliers décident de vendre aux promoteurs, nous n'y pouvons rien... Ainsi, en ne figeant pas ces trois sites Appert-Justice, Europe et Allende, dans quelques années, nous aurions pu ne rencontrer que du logement

sans aucune activité économique.

Dans ces trois secteurs, nous avons donc décidé d'y placer d'importantes surfaces de bureaux. Au regard de votre profession, vous savez combien la charge foncière de bureaux n'est pas du tout identique à la charge foncière de logement. En outre, si nous voulons nous montrer compétitifs, les loyers doivent également être incitatifs. Dans ces conditions, placer 5 000 m² de libre à cet endroit plutôt que de l'accession sociale où il existe aussi une différence entre la charge foncière accession sociale et la charge foncière du libre, va améliorer le bilan global de l'opération. De toute façon, celle-ci se révélera déficitaire : elle ne peut être à l'équilibre au regard des surfaces de bureaux désirées, par rapport aux surfaces de logements. Avec cet avenant, tout le monde réalise donc une bonne opération, y compris les contribuables départementaux, puisque l'opération est mieux équilibrée avec moins de déficit. Dans le même temps, nous respectons notre engagement en réalisant de l'accession sociale, en particulier dans un quartier où la mixité est absente. Chacun y trouve son compte.

Concernant le montant du terrain : en tant que collectivité, la Ville est tenue par une estimation du service des Domaines. Nous avons ainsi demandé une estimation portant sur le terrain de l'école Suzanne Buisson en précisant qu'il s'agissait d'une résidence en accession sociale. En effet, les Domaines fixent désormais leurs évaluations en fonction des projets réalisés sur les terrains. Nous parvenons ainsi à ce montant de 1,9 million d'euros.

J'apporte également un rectificatif : les Hauts-de-Seine ne sont pas le département le plus riche ; cinq autres arrivent devant, dont les Bouches-du-Rhône toujours dirigées, me semble-t-il, par Monsieur GUERINI. Le Nord arrive également devant, de même que la Seine-Saint-Denis, et le Rhône. Enfin, en tête du classement, nous trouvons Paris, à la fois commune et département.

Il me semble avoir répondu à vos questions : je mets donc ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »***

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

URBANISME – TRAVAUX

Régularisation d'emprise foncière de la Grande Voie des Vignes

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

A l'angle de la Grande Voie des Vignes et de la rue Henri Marrou, une partie de la voirie est encore cadastrée, rattachée à plusieurs parcelles privées appartenant initialement à la société Franco Suisse.

Cette assiette foncière, cadastrée AK n°35, n°36 et n°40 en partie, d'une superficie totale d'environ 676 m² est, depuis plusieurs dizaines d'années, incorporée de fait dans le domaine public routier. Il s'agit donc aujourd'hui d'acquérir et d'intégrer au domaine public communal ces parcelles.

Pour ce faire, la Ville s'est donc rapprochée du promoteur, lors de la délivrance du permis de construire, afin de régulariser et de récupérer gratuitement le foncier de la voirie publique.

Par délibération n°122 du 30 septembre 2010, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition, à

titre gracieux, de ces parcelles et autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes afférents à cette procédure.

Avant de pouvoir signer avec la Ville, le promoteur s'est trouvé contraint de terminer la vente de cet ensemble immobilier et en a transféré l'assiette à la nouvelle copropriété. L'emprise foncière à régulariser appartient donc désormais aux copropriétaires de cette résidence.

L'Assemblée Générale du 29 septembre 2011 a approuvé cette rétrocession.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, je propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes de transfert entre la Ville et les copropriétaires de la résidence sise 1 à 3 Grande Voie des Vignes angle 21 Rue Henri Marrou.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Comme vous l'avez souligné, nous avons déjà délibéré pour que le promoteur nous cède cette emprise à l'euro symbolique. Néanmoins, entre temps, des ventes ont été opérées. Il s'agit donc de la même délibération, à la différence que le vendeur n'est plus le promoteur, mais la copropriété. Nous sommes donc obligés d'en délibérer à nouveau.

En l'absence de demandes d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME-TRAVAUX

Construction d'un centre socioculturel, d'une épicerie sociale et d'un espace prévention santé: Approbation de l'avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller municipal Délégué

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un centre socioculturel, d'une épicerie sociale et d'un Espace Prévention Santé a été attribué par décision du maire n° 059 du 11 avril 2011, au groupement conjoint représenté par la société A5A Architecte, mandataire, représentée par Pierre DURAND-PERDRIEL, et composé de LOIZILLON INGENIERIE, ETB ANTONNELI, AUA STRUCTURES et TRANS-FAIRE.

L'article 30 du décret du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre dispose que le contrat fixe la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre. Cette rémunération tient compte notamment du coût prévisionnel des travaux établi par le maître d'œuvre. Dans le cas où le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du contrat, le montant de la rémunération initiale dite " provisoire " est basé sur la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage. Cette rémunération initiale devient "définitive" lorsque le maître d'œuvre a pu, dans le cadre de l'exécution d'une partie de sa mission (l'APD), établir lui-même un coût prévisionnel des travaux, coût sur lequel il est tenu de s'engager. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant pour modifier les dispositions du contrat initial et rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

- 1) Coût prévisionnel des travaux :

L'estimation des travaux, conformément à l'Acte d'Engagement est de 2 877 247.00 € H.T.(valeur janvier 2011).

L'estimation au stade concours permet de vérifier la compatibilité de l'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage avec la réalisation du bâtiment tel qu'il a été défini dans le programme et imaginé par les concepteurs.

L'objectif au stade APD est de requalifier cette estimation en l'adaptant aux éventuelles modifications ou recalages du projet.

L'estimation APD intègre les modifications et évolutions du projet depuis l'esquisse et le changement de mode de dévolution pour le marché de travaux.

Au global, l'estimation évolue de + 411 065.00 € HT soit + 14.29 % par rapport au coût prévisionnel du concours.

Modifications liées à l'évolution du projet

- Modification du système de fondations suite au rapport géotechnique : nécessité de réaliser des fondations profondes.
- Augmentation de la SHON de 30m² due à la création d'une circulation bouclée au R+1.
- Ajout d'un désenfumage au niveau R+1 dû également à l'allongement de la circulation lors de la création d'une circulation bouclée au R+1.
- Ajout de volets roulants anti-intrusion sur toutes les baies, afin d'assurer la protection contre l'intrusion et le vol de l'établissement.
- Ajout de murets de soutènement des terres non prévus au stade esquisse.
- Dévoiement de réseaux EP circulant sur la parcelle, non identifiés au stade esquisse.
- Ajout d'un deuxième Tableau Général Basse Tension (TGBT) suite à la séparation des deux établissements au regard de la réglementation relative à la sécurité incendie des établissements recevant du public.

Des moins-values ont également été prises en compte, notamment :

- suppression du cheminement piétons accessible aux PMR pris en charge par l'OPDHHS puisque situé sur son terrain ;
- suppression de l'escalier métallique extérieur.

Pour un surcoût global de : **+ 83 373 € HT**

A ces modifications, s'ajoute la demande de la maîtrise d'ouvrage de changer le mode de dévolution des travaux en entreprise générale plutôt qu'en lots séparés.

Ce changement de mode de dévolution, se justifie :

- d'une part par le nombre important de lots nécessaires dans le cas d'une attribution en lots séparés : 15 dont 6 estimés entre 35 000 et 100 000 € HT, qui induit un risque important d'anfractuosité partielle du marché ;
- d'autre part par le contexte de l'opération sur une parcelle imbriquée entre deux bâtiments de l'OPDHHS avec des interventions à proximité des fondations et sur les façades de ces derniers entraînant des risques de dégradations.

Surcoût : **+ 327 692 € HT**

- Le coût prévisionnel des travaux est, au regard de ces éléments, établi à la somme de 3 288 312.00 € HT soit 3 932 821.15 € TTC (valeur janvier 2011).

2) Forfait définitif de rémunération :

La rémunération du maître d'œuvre est, dans ces conditions, calculée en appliquant le taux de rémunération de 10.95%, prévu à l'acte d'engagement, au coût prévisionnel des travaux (valeur janvier 2011) auquel s'ajoute la mission complémentaire : EXE partiel correspondant à un taux de rémunération de 1.11%.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion du présent avenant, qui a pour objet d'établir le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre, ainsi que de fixer le forfait définitif de sa rémunération pour la mission de base + EXE partiel, conformément aux dispositions contractuelles du marché.

- Le coût prévisionnel des travaux est établi à la somme de 3 288 312.00 € HT soit 3 932 821.15 € TTC (valeur janvier 2011).
- Le montant du forfait de rémunération définitif pour la mission de base + EXE partiel est arrêté à la somme de 396 570.16 € HT, soit 474 297.91 € TTC (valeur janvier 2011), ce qui représente une augmentation de 14.25% par rapport au forfait provisoire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci, Monsieur COURTEAU. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » S'EST ABSTENUE

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente du terrain J'SPORT, Chemin de la Justice

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Friches et des Houssières, Secteur Appert / Justice, il est important de maîtriser l'assiette foncière de la parcelle du terrain J'Sport, situé Chemin de la Justice.

C'est pour cette raison que la commune s'est rapprochée de la Société France Habitation, propriétaire du bien, afin d'acquérir ledit terrain avec ses équipements sportifs installés dessus, aux fins de le vendre, « en l'état », au Syndicat Mixte de la Ville de Châtenay-Malabry.

Ce dernier assurera le portage foncier de ce terrain en vue de la réalisation du projet urbain envisagé sur cette parcelle.

Par délibération du 29 septembre dernier, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de ce bien.

Il convient aujourd'hui de le revendre au même prix (1 190 000 €) au Syndicat Mixte, maître d'ouvrage du Secteur Appert / Justice.

Compte-tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente du terrain J'Sport, sis Chemin de la Justice.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus veulent-ils intervenir ? Oui, Madame GUTGLAS, puis Madame FRANCHET.

Madame Barbara GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Le projet d'aménagement du secteur Appert-Justice est contraire à nos souhaits. Nous regrettons la disparition d'un terrain de sport, sans projet de remplacement par un autre terrain accepté par tous. Nous voterons donc contre cet acte de vente.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite savoir si un autre endroit sera retenu pour construire ce terrain. Par ailleurs, les équipements peuvent-ils être récupérés ? Ceux-ci risquent en effet d'être perdus. Nous pouvons donc agir afin de permettre aux jeunes de bénéficier ailleurs d'un terrain.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Puisque vos questions sont identiques à celles du précédent Conseil, vous obtiendrez donc les mêmes réponses.

Vous regrettez la disparition de ce J'Sport, mais ce terrain a été réalisé à l'époque à usage exclusif des deux tours de l'ex cité de transit. Aujourd'hui, cette cité n'est plus occupée et l'installation J'Sport n'est pas utilisée par les autres enfants du quartier. Par conséquent, aucun endroit n'est prévu sur le site pour le reconstruire.

D'autre part, nous avons été obligés d'acheter ce terrain à 1,190 million d'euros avant de le

revendre au Département parce que lors de la création de ce J'Sport, la commune n'avait pas cru bon d'acheter cette parcelle ; elle avait ainsi préféré contracter un bail emphytéotique. De fait, à terme, le terrain et le J'Sport auraient appartenu à la société France Habitation. Nous avons par ailleurs rencontré la même situation pour l'espace omnisports Pierre-Bérégovoy susceptible de revenir à l'État, au CREPS. Là aussi, nous avons été contraints d'acheter au prix fort alors qu'en achetant les terrains à l'époque, l'opération n'aurait quasiment rien coûté à la Ville. Il s'agit là d'exemples significatifs de la gestion des équipes précédentes.

Lorsque vous parlez de niveau d'endettement, Madame DELAUNE, si nous retranchions à l'endettement actuel les opérations non réalisées en temps et en heure par les anciennes municipalités, en particulier pour des achats de terrains, celui-ci se verrait significativement diminué. Pour rappel, les terrains du gymnase Bérégovoy nous ont coûté de l'ordre de trois millions d'euros. Lorsque nous ajoutons cette somme à celle de ce soir -1,19 million d'euros-, nous obtenons ainsi un peu plus de quatre millions d'euros.

Je mets ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »***

***LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »
ET L'ÉLUE DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE***

AGENDA 21

**Approbation de la convention de partenariat avec l'association Ensemble2générations.
Rapport présenté par Madame Marie Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée**

Le Conseil municipal a adopté, lors de la séance du 8 février 2010, l'Agenda 21 local communal structuré autour de 7 chantiers et de 25 objectifs dont un sur le thème de l'inter génération. Il s'agit de l'objectif n°16 « Développer l'inter génération » comprenant notamment la mise en place d'une colocation intergénérationnelle sur notre territoire.

Les enjeux liés à l'inter génération sont intégrés dans l'ensemble des documents cadre relatifs aux « projets territoriaux de développement durable » avec la Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 et le référentiel national des Agendas 21 locaux

Le Logement intergénérationnel, également nommé Logement solidaire, permet d'apporter une solution originale au problème du logement étudiant et à la solitude de certains seniors. La lutte contre la solitude est devenue un enjeu de société majeur, elle en est d'ailleurs le thème de la Grande cause nationale 2011. Un sondage TNS Sofres effectué en mars 2010 révèle en effet que 48 % des Français estiment avoir souffert de la solitude dans leur vie et 64 % ont déclaré qu'ils trouvaient justifié le choix de désigner la solitude comme Grande cause nationale 2011.

Le concept du logement intergénérationnel est né en 1997 en Espagne, sur le principe d'une cohabitation entre jeunes et anciens dans le cadre d'un échange adapté à chaque situation. En premier lieu une démarche volontaire des personnes âgées. Le fonctionnement est simple, un jeune et un senior sous le même toit, l'un offrant une chambre, l'autre du temps et des moments de convivialité.

L'association Ensemble2générations, faisant partie du collectif « Pas de solitude dans une France

fraternelle » ayant obtenu le Label Grande Cause nationale 2011, la faisabilité d'un partenariat avec la ville a été étudiée par les services municipaux concernés.

Sa mission est de favoriser le logement gratuit pour les étudiants et de rompre la solitude des seniors en leur offrant de vivre ensemble autour de services mutuels.

Certaines personnes âgées disposant d'une chambre libre à leur domicile sont à la recherche d'une présence, de petits services, d'une compagnie bienveillante pour partager des moments privilégiés : promenades, sorties culturelles, initiation à l'informatique...

Des étudiants, sont quant à eux à la recherche d'un logement accessible, pratique.

Ensemble2générations a pour vocation de réunir ces deux générations dans une relation harmonieuse.

Ainsi, cette association assure aux seniors et aux étudiants une solution adaptée et sécurisante.

Côté hébergeant, une visite du domicile par un représentant de l'association a lieu et le profil de l'étudiant souhaité est étudié. Les personnes âgées sont conseillées et aidées dans la définition des services escomptés afin de créer des relations harmonieuses et durables pendant le temps de la cohabitation.

Ensuite l'étudiant, qui aura été sélectionné au préalable, rencontrera la personne proposant un logement.

Si l'entente est obtenue, la cohabitation prend forme et l'association assure un suivi régulier tout au long de la durée de cette relation.

Trois formules sont proposées :

FORMULE 1 : LOGEMENT GRATUIT avec engagement de présence de l'étudiant le soir

La cotisation à l'association sera de 230 euros renouvelable chaque année au mois de septembre pour le sénior et de 390 € par an pour l'étudiantlogé.

FORMULE 2 : LOGEMENT ECONOMIQUE avec présence régulière de l'étudiant et services rendus

La cotisation à l'association sera de 230 euros renouvelable chaque année au mois de septembre pour le sénior et de 390 € par an pour l'étudiantlogé.

FORMULE 3 : LOGEMENT AVEC LOYER sans autre engagement de la part de l'étudiant

Cotisation à l'association sera de 120 euros renouvelable chaque année au mois de septembre pour le sénior et de 230 € par an pour l'étudiant logé.

Ces cotisations annuelles assurent une trésorerie à l'association lui permettant d'exister et ainsi de pouvoir répondre aux demandes.

En conséquence, je vous demande d'approuver la convention entre la Ville et l'association Ensemble2générations et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Avez-vous des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

J'estime qu'il s'agit d'un très beau projet, d'autant qu'il ne coûte rien à la commune. Ce projet donne envie d'accueillir davantage d'étudiants encore à Châtenay-Malabry, dans les années à venir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Je vous remercie de signaler combien ce projet est bénéfique. Nous l'avons d'ailleurs mis pour cette raison, dans notre programme électoral et nous mettons en œuvre nos promesses. En ce qui nous concerne, il ne s'agit d'ailleurs pas de promesses, mais d'engagements.

Merci Madame de le souligner. Nous passons au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

<p>COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION N°196 DU 30/09/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE D'UN LOCAL DU GROUPE SCOLAIRE JEAN-JAURÈS AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS POUR L'ÉDUCATION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'INTÉGRATION DES AUTISTES ET APPARENTÉS.

DÉCISION N°197 DU 30/09/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE ET MONTAGE DE LITS POUR LES CRÈCHES DE LA VILLE.

DÉCISION N°198 DU 30/09/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS À L'ASSOCIATION ATOUT SPORT LOISIRS AFIN D'ORGANISER UNE ANIMATION SPORTIVE.

DÉCISION N°199 DU 05/10/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION TEMPS LIBRE DE L'ASVCM.

DÉCISION N°200 DU 06/10/2011 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF A LA TÉLÉTRANSMISSION ET À LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°201 DU 07/10/2011 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ET DE RÉFECTION DE LA VOIRIE – 2 LOTS.

DÉCISION N°202 DU 07/10/2011 CRÉANT LA RÉGIE DE RECETTES TEMPORAIRE DU 15 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2011 POUR L'ENCAISSEMENT DES DONNS ET DES INSCRIPTIONS AUX DIFFÉRENTES ANIMATIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES DANS LE CADRE DU TÉLÉTHON 2011.

DÉCISION N°203 DU 07/10/2011 MODIFIANT L'ARTICLE 4 DE LA DÉCISION N°120 DU 3 OCTOBRE 2006 INSTITUANT UNE RÉGIE D'AVANCES DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°204 DU 13/10/2011 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA MISE À DISPOSITION, INSTALLATION ET ENTRETIEN DE MOBILIERS URBAINS – ABRIBUS ET PANNEAUX D'AFFICHAGE.

DÉCISION N°205 DU 13/10/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'OPÉRATION D'AGRANDISSEMENT DU PRÉAU DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES MOUILLEBŒUFS.

DÉCISION N°206 DU 13/10/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS À L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CHATENAY MALABRY.

DÉCISION N°207 DU 13/10/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE À LA SECTION YOGA DE L'ASVCM.

DÉCISION N°208 DU 13/10/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE PIERRE BROSSOLETTE DE LA VILLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE PIERRE BROSSOLETTE.

DÉCISION N°209 DU 18/10/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE OMNISPORTS PIERRE BÉRÉGOVOY AU CREPS D'ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE VOLLEY-BALL.

DÉCISION N°210 DU 20/10/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, À TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE, DE LOCAUX MUNICIPAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU CREPS ».

DÉCISION N°211 DU 24/10/2011 APPROUVANT LA LICENCE DE RÉUTILISATION DE DONNÉES PUBLIQUES AVEC LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES HAUTS-DE-SEINE.

DÉCISION N°212 DU 25/10/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF À LA LOCATION D'ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N°213 DU 31/10/2011 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À

L'ORGANISATION DES SÉJOURS ENFANTS HIVER ET PRINTEMPS 2012 – 5 LOTS.

DÉCISION N°214 DU 31/10/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE CONTEMPORAIN DE CHÂTENAY-MALABRY – PLACE JEAN MOULIN ET RUE JEAN LONGUET – LOT N°3.

DÉCISION N°215 DU 31/10/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE CONTEMPORAIN DE CHÂTENAY-MALABRY – PLACE JEAN MOULIN ET RUE JEAN LONGUET – LOT N°1.

DÉCISION N°216 DU 03/11/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE À LA SECTION YOGA DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CREPS.

DÉCISION N°217 DU 03/11/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE THOMAS MASARYK À L'ASSOCIATION UPSILON.

DÉCISION N°218 DU 07/11/2011 APPROUVANT LA RÉSILIATION DU CONTRAT RELATIF AU SERVICE DE MAINTENANCE DU LOGICIEL GESOUR POUR LA VILLE DE CHATENAY-MALABRY.

DÉCISION N°219 DU 07/11/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BÂTIMENT – LOT N°6.

DÉCISION N°220 DU 08/11/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE PRÊT DE DOCUMENTS D'ARCHIVES EN FAVEUR DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu communication des décisions prises durant l'intersession : des élus désirent-ils des précisions ?

Madame Barbara GUGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Au sujet des décisions n° 212, 214 et 215.

(Intervention hors micro afin de réclamer également des explications sur la décision n° 204)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Concernant la décision n° 204, il s'agit d'approuver le marché relatif à la mise à disposition et installation des mobiliers urbains. En effet, le marché contracté par la ville est arrivé à son terme comme nous en avons d'ailleurs discuté lors d'un Conseil municipal. Nous avons donc relancé un marché pour la mise à disposition des mobiliers urbains. Trois sociétés se sont portées candidates. Après analyse, la société Decaux a présenté la meilleure offre. Dans le même temps, nous bénéficierons des panneaux nécessaires à l'affichage associatif contrairement à auparavant ce qui devrait faire plaisir à Madame DELAUNE.

Au sujet de la décision n° 212, il s'agit d'approuver un avenant au marché relatif à la location d'illuminations de fin d'année. Nous avons ajouté une référence au sein du bordereau de prix. Cet ajout modifie l'objet du marché et nécessite un avenant. Pour autant, les montants minimum et maximum du marché, n'ont pas été changés. Il arrive souvent avec des nomenclatures modifiées de devoir remettre des décisions à jour par avenant.

La décision n° 214 concerne un avenant au marché relatif aux travaux d'aménagement du centre-ville pour un montant de 9 682,14 euros HT sur un marché initial de 169 794,10 euros.

La décision n° 215 concerne également un avenant pour le même lieu, d'un montant de 144 817,52 euros HT, sur un marché de 2 016 040 euros HT.

(Intervention hors micro concernant le titre de la Décision)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit des aménagements réalisés dans le centre. C'est nouveau et contemporain par rapport à l'ancien.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Un centre-ville peut être contemporain.

Madame Barbara GUGLAS-DUCOURNEAU, Conseillère municipale :

Tout à fait, nous sommes en train de faire de la sémantique.

VŒU LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

J'ai reçu un vœu de l'opposition : qui le présente ?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je souhaite effectuer une demande préalable. Si vous nous permettez de le modifier, nous le présentons. Dans le cas inverse, au regard du règlement intérieur, nous présenterons ce vœu modifié lors du prochain Conseil municipal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

En l'occurrence, l'heure me semble trop tardive pour modifier ce vœu. Si vous souhaitez le retirer, vous pourrez alors le présenter de nouveau lors d'un prochain Conseil...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous le présenterons de nouveau, tout à fait.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

De toute façon, en l'état, il ne s'agissait pas d'un vœu. C'est d'ailleurs parce que vous avez dû vous en rendre compte que vous souhaitez le modifier.

Pour votre parfaite information et puisque vous n'avez pas encore reçu ma réponse, ce débat est également survenu au Conseil général où les collègues de Monsieur DE LIMA avaient déposé une question. Effectivement, vous feriez mieux de déposer une question plutôt qu'un vœu. Comme au Département, cette forme semble plus appropriée. En effet, un vœu doit être suivi d'un vote et voter sur quelque chose qui n'existe pas demeure gênant. En revanche, une question obtient une réponse sans vote.

Si vous le voulez, vous pouvez poser la question. La situation n'aura pas évolué d'ici le Conseil du mois de décembre.

(Intervention hors micro de Madame DELAUNE)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre :

Vous préférez attendre, très bien

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 23 heures 25.

Présente séance arrêtée à 31 délibérations.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Vice-Président du Conseil Général, Président des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, Mme SAMSON, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENT :

M. NADEAU, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AUDOUIN, Adjointe au Maire.

M. DEBROSSE, M. TEIL, Mme PEPIN, M. DIHMANI, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux

PROCURATIONS :

Mme AUDOUIN	procuration à	Mme SAVELIEFF
M. DEBROSSE	procuration à	M. SICART
M. TEIL	procuration à	Mme SAMSON
Mme PEPIN	procuration à	M. AÏT-OUARAZ
M. DIHMANI	procuration à	Mme DELAUNE
M. BOZZONNE	procuration à	M. BACHELIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. KORDJANI, Conseiller Municipal Délégué.

Arrivée de M. De LIMA à 19H50

Départ de Mme DELMAS 20H25 à procuration à M LANGERON